



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

OFFICE D'ARBORICULTURE  
ET CULTURES MARAÎCHÈRES



Office d'arboriculture et cultures maraîchères  
Av. Maurice-Troillet 260 / 1950 Sion  
Tél. 027 606 76 20 / [sca-oca@admin.vs.ch](mailto:sca-oca@admin.vs.ch)

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

## OFFICE D'ARBORICULTURE ET CULTURES MARAÎCHÈRES

<b>1. Particularités de la saison 2025</b>	<b>4</b>
1.1 Conditions climatiques .....	5
<b>2. Tâches légales</b>	<b>6</b>
2.1 Organismes de quarantaine.....	7
Organismes de quarantaine en arboriculture .....	7
<i>Longicorne à col rouge (Aromia bungii)</i> .....	7
<i>Xylella fastidiosa</i> .....	7
<i>Charançon américain du prunier (Conotrachelus nenuphar)</i> .....	7
<i>Scarabée japonais (Popillia japonica)</i> .....	8
Organismes de quarantaine en cultures maraîchères .....	8
<i>Nématodes dans les serres</i> .....	8
2.2 Organismes réglementés non de quarantaine.....	10
Feu bactérien .....	10
<i>Contrôles du feu bactérien en 2025</i> .....	10
<i>Bilan feu bactérien 2025</i> .....	11
Enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA) .....	12
Sharka .....	12
2.3 Estimations de récolte et statistiques fruitières .....	14
Estimations de récolte.....	14
Statistiques fruitières.....	14
2.4 Expertises et préavis.....	14
Expertises .....	14
Préavis .....	14
Taxations de dégâts aux cultures .....	14
Reconnaissance d'exploitations agricoles .....	15
2.5 Aménagement du territoire.....	15
Révisions des plans d'affectation de zones communaux.....	15
<b>3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire</b>	<b>16</b>
3.1 Suivi phytosanitaire des cultures .....	17
Réseau de pièges .....	17
Ravageurs .....	17
<i>Carpocapse des pommes et des poires</i> .....	17
<i>Divers ravageurs</i> .....	18
<i>Carpocapse des prunes</i> .....	19
Maladies fongiques et bactériennes.....	19
3.2 <i>Drosophila suzukii</i> , situation et dégâts.....	20
3.3 Cochenille farineuse ( <i>Pseudococcus comstocki</i> ).....	22
3.4 Mouche méditerranéenne des fruits ( <i>Ceratitis capitata</i> ) .....	24
3.5 Punaises.....	27
Punaise marbrée ou diabolique ( <i>Halyomorpha halys</i> ) .....	27
Annonces.....	28
3.6 Projet ressources ArboPhytoRed.....	28
Activités du projet.....	28
Récapitulatif du nombre de participants inscrits par mesure et année .....	29
3.7 Contrôle des appareils de traitement en arboriculture .....	29
3.8 Cours pour permis de traiter .....	30
3.9 Station de remplissage et de lavage des pulvérisateurs .....	30
3.10 Projet Conseils phytosanitaires en cultures maraîchères.....	30

<b>4. Gestion durable des sols agricoles en Valais</b>	<b>32</b>
4.1 Centre de compétence sol - Valais (CCS-VS) .....	33
4.2 Surfaces d'assolement (SDA) .....	34
<i>Stratégie du maintien du quota des SDA à long terme</i> .....	34
4.3 Remodelages de terrains en zone agricole .....	35
4.4 Projet pilote de cartographie des sols (OP7) .....	36
4.5 Objectifs prioritaires 2026 .....	37
<b>5. Recherches pratiques</b>	<b>38</b>
5.1 Centre de compétences de Châteauneuf - Agroscope Conthey .....	39
Essai pommes : Golden clone B vs Golden Parsi <sub>cov</sub> , laquelle choisir ? .....	39
Contrôle de la qualité des abricots récoltés sur le domaine de Châteauneuf .....	45
Essais variétaux fraises d'été, projet Beeren-Scouting-Baies 2021-2025 .....	46
Culture de l'asperge .....	47
5.2 Réseau maturité .....	49
5.3 Essais phytosanitaires .....	49
Production de cerises sous abri .....	49
Mouche méditerranéenne .....	50
<b>6. Développements et orientations spécifiques au secteur des fruits et légumes</b>	<b>52</b>
6.1 Avenir de la filière valaisanne des fruits et légumes .....	53
6.2 Financement spécial pour les risques météorologiques et phytosanitaires .....	53
6.3 Évolution de la politique fédérale .....	54
6.4 Processus de développement de l'espace rural (PDER) .....	55
6.5 Projet de modernisation du coteau d'abricots .....	55
6.6 Adaptation au changement climatique .....	56
Vergers pilotes sur le coteau : exemple d'adaptation au changement climatique .....	56
6.7 Bilan carbone des exploitations .....	57
6.8 Slow Food .....	57
<b>7. Formation, conseils et communication</b>	<b>59</b>
7.1 Journées et séances d'information .....	60
Bilan arboricole de la saison 2024 présenté le 12 février 2025 .....	60
7.2 Contrôles phytosanitaires des cultures .....	60
Contrôles en groupes .....	60
7.3 Manifestations et informations sur le Centre de compétences de Châteauneuf .....	61
Visites du domaine par des professionnels, élèves et autres visiteurs .....	61
7.4 Formation de base - CFC .....	62
7.5 Formation continue - Brevet .....	62
Cultures maraîchères .....	62
Arboriculture .....	63
7.6 Conseils individuels .....	63
7.7 Presse et médias .....	63
Communiqués de presse .....	63
Médias .....	63
<b>8. Personnel de l'office</b>	<b>64</b>
<b>9. Conclusion</b>	<b>66</b>

## 1. Particularités de la saison 2025



## 1.1 Conditions climatiques

L'année 2025 a été chaude (+0,9 °C) avec un cumul de précipitations (582 mm) comparable à la norme 1991-2020 et 6 jours de pluie en plus.

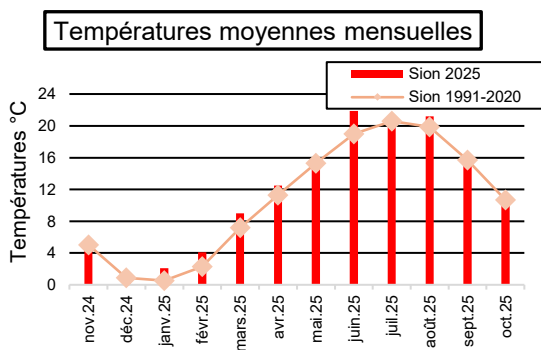
En Suisse, l'hiver 2024/25 a été l'un des dix hivers les plus doux depuis le début des mesures (MétéoSuisse). À Sion, les trois mois d'hiver ont été plus chauds que la norme. Les mois de janvier (+1,6 °C) et février (+1,8 °C) ont été particulièrement doux. Ces températures ont favorisé le développement de la végétation. Après un mois de janvier pluvieux (154 % de la norme), le mois de février a été particulièrement sec (18 % de la norme).

Comme février, le mois de mars a été très sec, avec seulement 4 mm de pluie à Sion (10 % de la norme). Ces conditions sèches ont limité le développement de la moniliose sur fleurs sur abricotiers. Après deux mois avec de très faibles précipitations, le mois d'avril a été très pluvieux (245 % de la norme). Malgré ces conditions, la tavelure a globalement bien été gérée dans les vergers de fruits à pépins. Le mois d'avril a été marqué par les intempéries du 17, avec de la neige jusqu'en plaine. Même si les dégâts dans la nature ont été très importants, les conséquences sur les cultures ont été limitées. En revanche, certains tunnels se sont effondrés sous le poids de la neige. Les mois de mars (+1,8 °C) et avril (+1,2 °C) ont été doux. Selon les régions, il y a eu quelques nuits de lutte contre le gel en avril.

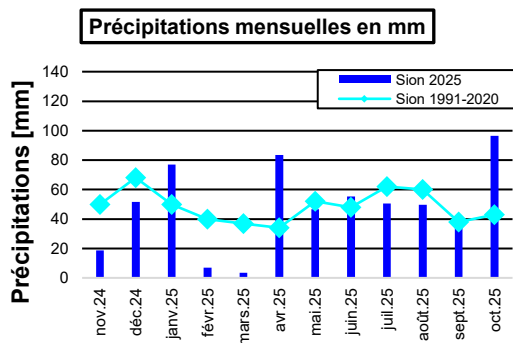
L'été météorologique a été chaud. Les températures ont été supérieures de 1,4 °C par rapport à la norme (de 0,1 à 2,9 °C selon le mois). Ces températures ont favorisé la maturation des abricots. Après un mois de juin excédentaire en précipitations, les mois de juillet et août ont été déficitaires.

Les températures ont été proches de la norme en septembre et octobre. Le mois d'octobre a été particulièrement pluvieux (224 % de la norme). Ces précipitations ont compliqué les récoltes des variétés de pommes tardives.

À Châteauneuf, la pleine floraison des abricotiers a eu lieu autour du 17 mars et celle des pommiers et poiriers autour du 7 avril.



Température  
moyenne annuelle **11,6 °C**  
Moyenne 1991-2020 **10,7 °C**



Précipitations totales **582 mm**  
(100 % de la norme)  
De février à octobre **434 mm**  
(105 % de la norme)

## 2. Tâches légales



Source : SCA-OCA

## 2.1 Organismes de quarantaine

---

Les organismes de quarantaine sont soumis à une **obligation d'annonce et de lutte** selon l'ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSaVé). Ils sont susceptibles de causer des dégâts importants aux cultures. La surveillance est primordiale pour les détecter rapidement et les éradiquer. Le Service phytosanitaire fédéral (SPF) détermine les organismes à contrôler de manière prioritaire et établit les mandats de surveillance confiés aux Cantons. Il précise notamment la manière dont ces organismes sont surveillés, le nombre et la période des contrôles.

### Organismes de quarantaine en arboriculture

#### **LONGICORNE À COL ROUGE (*AROMIA BUNGII*)**

Le longicorne à col rouge (*Aromia bungii*) est originaire du Nord-Est de l'Asie. Ses larves se développent dans le bois des fruitiers à noyau, y causant des dégâts importants pouvant entraîner la mort de l'arbre en cas d'attaque sévère.

En 2025, des contrôles visuels pour déceler la présence de sciure ont été réalisés sur près de 10 ha de *Prunus* (abricotiers, cerisiers et pruniers). Aucune présence de sciure n'a été détectée.

#### **XYLELLA FASTIDIOSA**

Cette bactérie est considérée comme l'un des pathogènes les plus dangereux pour les végétaux. Originaire d'Amérique, où elle est largement répandue, elle est apparue pour la première fois en Europe en 2013, en Italie. Depuis, des foyers ont été signalés en France, en Espagne et au Portugal. Très polyphage, elle s'attaque à plus de 560 espèces appartenant à plus de 80 familles dont des plantes cultivées importantes pour la Suisse, comme les fruits à noyau et la vigne.

En 2025, des contrôles visuels pour déceler la présence de symptômes (dessèchement ou flétrissement donnant aux feuilles un aspect brûlé) ont été réalisés sur près de 10 ha de *Prunus* (abricotiers, cerisiers et pruniers). Le seul échantillon prélevé et envoyé au laboratoire Agroscope de Changins pour analyse s'est révélé négatif.

Pour détecter le vecteur de cette maladie, le cercope des prés (*Philaenus spumarius*), 10 sites (bandes herbeuses extensives, prairies, pâturages extensifs) ont été surveillés à l'aide de filets fauchoirs : 5 sites à proximité de parcelles de fruits à noyau et 5 à proximité du vignoble. Les échantillons ont été prélevés à deux périodes entre mi-août et mi-septembre. Le vecteur a été capturé sur seulement 3 sites. Aucun des cercopes capturés n'était porteur de la maladie.

#### **CHARANÇON AMÉRICAIN DU PRUNIER (*CONOTRACHELUS NENUPHAR*)**

Pour le moment, la présence de ce ravageur n'a pas été constatée en dehors de l'Amérique du Nord. Dans sa zone d'origine, ce charançon s'attaque de préférence aux fruits à noyau comme l'abricot, la cerise, la pêche et la prune. Parmi ses plantes hôtes secondaires se trouvent le pommier, le poirier et le fraisier.

En 2025, des contrôles visuels pour déceler la présence de points de pontes caractéristiques (en forme de croissant) de ce charançon ont été effectués sur les fruits en maturation de près de 10 ha de *Prunus* (abricotiers, cerisiers et pruniers). Aucun symptôme suspect n'a été détecté.

### **SCARABÉE JAPONAIS (*POPILLIA JAPONICA*)**

Ce hanneton exotique originaire du Japon a fait son apparition en Italie en 2014 et au sud du Tessin en 2017. Il mesure 8 à 12 millimètres et ressemble beaucoup au hanneton horticole. Il se distingue notamment par cinq touffes de poils blancs de chaque côté de l'abdomen ainsi que deux touffes supplémentaires sur le dernier segment abdominal. Il se nourrit de plus de 400 espèces végétales. Les adultes causent des dommages importants en mangeant les feuilles, les fleurs et les fruits de différentes plantes, notamment des pommiers, des arbres fruitiers à noyau et de la vigne. Les larves se nourrissent de racines de diverses graminées. Ce scarabée constitue une grave menace pour l'agriculture.

En juillet 2023, des scarabées japonais ont été identifiés pour la première fois en Valais sur les communes de Zwischbergen et Simplon. Malgré les mesures mises en place pour limiter leur propagation, une vingtaine d'individus isolés ont été identifiés dans la plaine du Rhône, entre fin juillet et mi-septembre 2024. Début 2025, un foyer d'infestation a donc été délimité entre Rarogne et Termen.

Dans la zone infestée du Simplon, le nombre d'individus capturés dans les pièges a diminué de moitié par rapport à 2024. Il est cependant difficile de déterminer les causes de cette réduction (conditions météorologiques, cycle de développement sur plusieurs années, etc.). Un traitement à l'aide de nématodes a été réalisé sur une bande herbeuse à Gondo.

En revanche, dans le foyer entre Rarogne et Termen, les captures ont confirmé la présence d'un ou éventuellement plusieurs petits foyers. Des traitements aux nématodes ont été appliqués sur des terrains de football et de sport (Viège, Lalden, Brig-Glis et Naters), sur des gazons au bord des piscines (Viège, Brig-Glis et Naters) et sur certains jardins privés à Viège.

À la suite de la capture d'individus à Yvorne, un foyer d'infestation a été délimité dont la zone tampon déborde en Valais. Aucun scarabée japonais n'a été capturé côté valaisan.

Dans le cadre de la surveillance du territoire, un individu a été capturé sur l'aire de repos du Grand-Chavalard. Le nombre de pièges a été augmenté, mais aucun autre individu n'a été piégé.

Le monitoring et la lutte sont réalisés en étroite collaboration avec l'Office de la vigne et du vin ainsi que les autorités fédérales compétentes.

## **Organismes de quarantaine en cultures maraîchères**

---

### **NÉMATODES DANS LES SERRES**

Les cultures maraîchères sous serre sont concernées par deux mandats de surveillance :

- un pour les nématodes du genre *Meloidogyne*
- l'autre pour les nématodes à kystes de la pomme de terre du genre *Globodera*

Les nématodes à galles des racines (*Meloidogyne chitwoodi*, *M. enterolobii* et *M. fallax*) possèdent un spectre de plantes hôtes de plus de 400 espèces végétales dont de nombreuses espèces de légumes. La présence de ces nématodes dans les cultures de carottes, de pommes de terre, de salsifis, de tomates ou autres peuvent causer des dommages importants du point de vue économique.

## 2. Tâches légales

Le nématode doré de la pomme de terre ou anguillule des racines de la pomme de terre (*Globodera rostochiensis*) et le nématode blanc (*Globodera pallida*) sont originaires d'Amérique du Sud et s'attaquent aux solanacées, principalement aux pommes de terre. Il s'est avéré que ces nématodes pouvaient se développer dans des serres en Suisse exemptes de cultures de pommes de terre.

En 2025, des nématodes de quarantaine ont été trouvés dans une serre lors du contrôle effectué dans le cadre de la surveillance obligatoire du territoire. Déjà détectés dans les années 2000, ces nématodes sont présents dans les serres sans causer de dégâts aux cultures. Néanmoins, des mesures d'hygiène strictes ont été mises en place immédiatement pour éviter la dissémination des nématodes à l'extérieur des abris de cultures. Les autres mesures à mettre en place dans les différents abris de l'exploitation sont en cours de discussion avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

## 2.2 Organismes réglementés non de quarantaine

---

Ces organismes sont particulièrement dangereux et déjà répandus en Suisse. En raison de leur dissémination, il n'est plus obligatoire de les annoncer ni de les combattre, **à l'exception du feu bactérien.**

### Feu bactérien

Depuis 2022, le Valais est classé en **zone à faible prévalence** par l'Office fédéral de l'agriculture. L'objectif est de maintenir une présence aussi faible que possible de cette maladie grave afin de réduire au maximum les dégâts économiques pour la production de fruits à pépins. Des mesures de lutte contraignantes sont par conséquent maintenues. En Valais, tous les propriétaires et exploitants de plantes hôtes du feu bactérien ont **l'obligation de surveillance, de signalement et de lutte**. Par sa décision du 12 mars 2025, l'office a notamment ordonné, en plus de mesures de surveillance et de lutte, l'application de traitements préventifs obligatoires en cas de risque d'infection sur la floraison principale pour toutes les parcelles de fruits à pépins entre Riddes et Sierre. Pour cela, deux périmètres de lutte ont été définis : périmètre 1 de Sierre à Sion-Est et périmètre 2 de Sion-Ouest à Riddes. Un soutien financier a été accordé aux producteurs pour ces traitements.

Le document « Stratégie Feu bactérien 2025 - Surveillance et lutte » établi en février 2025 par l'office définit également une procédure stricte de contrôles et de suppression des symptômes.

#### **CONTRÔLES DU FEU BACTÉRIEN EN 2025**

Pendant la floraison, des fleurs ont été envoyées à Bio-Protect en Allemagne pour détecter la présence de bactéries dans les vergers. Les échantillons ont été prélevés dans 7 vergers de pommiers et 4 vergers de poiriers atteints de feu bactérien les années précédentes ainsi que sur 2 parcelles de cognassiers touchées par le feu bactérien en 2024. Sur les 68 échantillons envoyés, 7 se sont révélés positifs, soit sur 4 des 13 parcelles testées (env. 30 %). La détection de bactéries sur les fleurs n'entraîne pas forcément une infection, mais indique que les bactéries sont présentes. Cette indication est utilisée comme information supplémentaire afin d'améliorer le positionnement des traitements préventifs durant la floraison.

Les contrôles du feu bactérien ont commencé comme suit :

1. Sur les parcelles de poiriers atteintes en 2024, des contrôles des chancre ont été organisés durant l'hiver.
2. Dès que le modèle Maryblyt a indiqué l'apparition des symptômes, les premiers contrôles sur bouquets ont été organisés dans toutes les parcelles atteintes de feu bactérien les années précédentes.

Malheureusement, un cas suspect de feu bactérien sur une jeune plantation de Gala à Fully a été annoncé à l'office le 20 mai, puis testé positif (foyer). La stratégie concernant les contrôles a dû être rapidement adaptée pour limiter la dissémination de la maladie dans cette nouvelle région :

- Le 25 mai, organisation d'une séance avec les producteurs concernés pour les informer de la gravité de la situation
- Contrôles, en collaboration avec les producteurs, des parcelles situées dans les 500 m du foyer de Fully
- Contrôles en priorité des jeunes plantations et des variétés sensibles
- En cas de détection de feu bactérien, contrôles dans un rayon de 500 m

- Dans les périmètres 1 et 2, contrôles effectués par les producteurs avec un soutien de l'office si besoin
- Dans les périmètres 1 et 2, contrôles ciblés/aléatoires par l'office de parcelles à risque
- Contrôles par l'office de toutes les zones d'habitations et nature dans les alentours de tous les foyers de feu bactérien détectés en 2025
- À l'automne, contrôles de chancres sur pommiers dans les parcelles atteintes en 2025
- Contrôles d'hiver sur poiriers, par les producteurs, dans les parcelles atteintes en 2025

Entre Riddes et Fully, un accompagnement individuel a été assuré par l'office (présentation des symptômes, explication de la taille phytosanitaire et des mesures d'hygiène).

Les communes ont également été informées et impliquées dans les formations sur le terrain.

Au total, des contrôles de feu bactérien ont été effectués sur :

- 876 vergers de fruits à pépins (blocs variétaux dans des cultures fruitières professionnelles), soit env. 430 à 480 ha de vergers
- Env. 2,4 ha de jardins privés
- Env. 2,5 ha d'espaces publics et espaces naturels

### **BILAN FEU BACTÉRIEN 2025**

Dans les périmètres 1 et 2 (Sierre à Riddes), l'incidence du feu bactérien a été moyennement élevée dans les vergers de production de pommiers et poiriers. Selon la région, 1 à 2 jours à risque d'infection autour du 14 avril ont été indiqués par le modèle Maryblyt. Les périodes critiques ont généralement été couvertes par 2 à 4 traitements phytosanitaires durant la floraison des vergers. Cependant, les conditions d'infection étant idéales lors de la floraison des jeunes plantations, des cognassiers et des floraisons secondaires, un nombre élevé de vergers et de cognassiers dans des jardins privés ont été infestés par le feu bactérien, notamment dans la région de Sierre.

Au total, 146 parcelles/blocs variétaux, soit environ 67 ha de cultures fruitières, ont été touchées par le feu bactérien dans des vergers professionnels. Les résultats finaux des contrôles en vergers (sans les jardins, espaces publics, etc.) peuvent être résumés comme suit :

#### **Périmètre 1 (Sierre à Sion-Est)**

Au total, 48 parcelles (24 ha) dont 7 de poires (7,7 ha) et 41 de pommes (16,3 ha) ont été contrôlées positives au feu bactérien sur les communes de Sion(-Est), St-Léonard et Sierre. Aucune parcelle n'a été détectée positive à Grône.

#### **Périmètre 2 (Sion-Ouest à Riddes)**

Au total, 2 parcelles de poires (env. 4,5 ha) ont été contrôlées positives au feu bactérien sur les communes de Sion(-Ouest) et Chamoson. Aucune parcelle de pommes n'a été détectée positive dans ce périmètre.

#### **Région de Riddes à Martigny**

Au total, 96 parcelles (38 ha) dont 10 de coings (0,9 ha), 13 de poires (4,5 ha) et 73 de pommes (32,6 ha) ont été contrôlées positives au feu bactérien sur les communes de Martigny, Fully, Saillon, Saxon et Riddes (-Ouest).

À la suite d'échanges avec les producteurs, 6 parcelles couvrant environ 0,7 ha, dont principalement des cognassiers, ont été entièrement arrachées en raison d'un taux d'infestation élevé. Plusieurs parcelles de plantations de pommiers de l'année avec un taux d'infestation élevé ont été rabattues à env. 20 à 30 cm du porte-greffe afin de faire repartir de nouvelles pousses saines et ainsi éviter l'arrachage. Les parcelles totalement arrachées et les jeunes plantations avec plus de 7 % d'arbres éliminés ont été soutenues via le fonds de financement spécial pour risques météorologiques ou phytosanitaires en matière agricole.

Dans les jardins privés et les espaces publics, environ 60 arbres ou arbustes ont été diagnostiqués positifs, dont principalement des cognassiers. Dans les milieux naturels, quelques aubépines se sont révélées positives.

Les vergers professionnels atteints concernent 9 communes : Sierre (34 parcelles), St-Léonard (1 parcelle), Sion (14 parcelles), Chamoson (1 parcelle), Saillon (3 parcelles), Fully (64 parcelles), Riddes (1 parcelle), Saxon (19 parcelles) et Martigny (9 parcelles).

Des cas isolés, dans des jardins ou milieux naturels, ont été détectés sur les communes d'Arbaz, Chalais, Grône et Savièse.

Avec l'émergence du feu bactérien entre Riddes et Martigny, une région jusque-là épargnée, des efforts importants ont été entrepris pour lutter contre cette maladie. Les producteurs touchés ont réagi de manière très professionnelle et sérieuse face à cette attaque.

### Enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA)

Cette maladie reste l'une des causes principales du dépérissement des abricotiers en Valais.

Le psylle du prunier, *Cacopsylla pruni*, est le seul vecteur actuellement identifié. En Valais, il séjourne avant tout sur le prunelier sauvage. Seule la matière active lambda-cyhalothrine est homologuée contre ce vecteur, mais **elle est interdite** pour les producteurs bénéficiant des paiements directs. **Une demande d'autorisation spéciale** doit être déposée auprès de l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères avant utilisation. L'autorisation ne peut être accordée que sous certaines conditions. Le recours à cette substance nécessite la mise en œuvre de précautions pour éviter des effets secondaires sur les abeilles, les auxiliaires et les organismes non-cibles. Une zone tampon non traitée de **100 m** par rapport aux eaux de surface doit notamment être respectée. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive. Le traitement doit être appliqué **avant la floraison** !

L'ECA est une maladie incurable et la prophylaxie reste la base de la lutte contre ce phytoplasme. Seule l'élimination des arbres infectés, des souches et des réservoirs potentiels à proximité des vergers permet d'enrayer son développement.

Afin de connaître le début de la période de vol du psylle du prunelier, des frappages sont effectués sur pruneliers en début de saison. En 2025, les premiers adultes de psylle re-immigrants ont été observés le 24 février, ce qui est relativement tôt et probablement en lien avec l'hiver doux.

### Sharka

Cette maladie causée par le virus *Plum pox virus* se détecte notamment par l'apparition de taches circulaires sur les feuilles et rend les fruits impropres à la consommation et à la vente.

## 2. Tâches légales

En 2025, un cas de sharka a été diagnostiqué dans une culture d'abricotiers sur la commune de Fully. L'arbre malade a été arraché.

## 2.3 Estimations de récolte et statistiques fruitières

---

### Estimations de récolte

---

L'office effectue les estimations de récolte des pommes et des poires avec l'Apps PreApPear.



### Statistiques fruitières

---

Les surfaces arboricoles doivent être annoncées à l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) en vertu de l'ordonnance sur la production primaire (OPPr) et de l'ordonnance sur les systèmes d'informations dans les domaines de l'agriculture (OSIAgr).

Cette statistique doit être mise à jour annuellement par les producteurs lors de la saisie des données agricoles dans le cadre des paiements directs.

## 2.4 Expertises et préavis

---

Notre office est amené à effectuer des expertises concernant la LDFR (loi fédérale sur le droit foncier rural), la LBFA (loi fédérale sur le bail à ferme agricole) ou sur demande des exploitants dans le but de connaître la valeur économique d'une exploitation. L'office préavise également les dossiers émanant de la Commission cantonale des constructions pour le secteur des fruits et légumes ou d'autres dossiers ayant un impact sur l'aménagement de l'espace rural, plus particulièrement en plaine.

### Expertises

---

Concernant les dossiers liés à la LDFR, 12 taxations ont été réalisées en 2025 pour le calcul de valeurs de rendement, charges maximales ou fermages. En complément, 15 taxations indicatives ont été effectuées (vente au sein de la famille, fixation du prix licite, évaluations fiscales).

### Préavis

---

Durant l'année 2025, l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères a préavisé 72 dossiers, en comptant les demandes d'autorisation de construire, les demandes de renseignements, les dossiers de police des constructions et les autres dossiers ayant une incidence sur l'aménagement de l'espace rural. Une majorité des demandes reçues concernaient des surfaces d'assolement (SDA).

### Taxations de dégâts aux cultures

---

L'office est mandaté ponctuellement par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune pour effectuer des expertises liées à des dégâts dans les cultures. Cette année 15 taxations ont été réalisées. Les dégâts aux cultures sont dus aux castors (12) en zone de plaine et aux cerfs (3) sur le bas du coteau.

### **Reconnaissance d'exploitations agricoles**

---

La Commission de reconnaissance des exploitations agricoles (CRE) a pour tâches de reconnaître les nouvelles exploitations et d'enregistrer toutes les modifications au sein des sociétés simples, anonymes ou à responsabilité limitée. Les nouveaux exploitants doivent être reconnus afin d'obtenir les paiements directs.

En 2025, l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères a traité 11 dossiers dans ce cadre.

## **2.5 Aménagement du territoire**

---

### **Révisions des plans d'affectation de zones communales**

---

L'Office d'arboriculture et cultures maraîchères préside le groupe transversal d'aménagement de l'espace rural au sein du Service de l'agriculture. Il est notamment chargé d'examiner et d'émettre des avis de principe sur les révisions globales des plans d'affectation de zones (PAZ) et les règlements communaux des constructions et des zones (RCCZ). Dans ce cadre, une recherche légale approfondie a été menée pour solidifier les prises de position et garantir leur parfaite conformité aux exigences fédérales et cantonales.

À ce jour, les révisions globales d'environ 31 communes ont été traitées sur les 122 prévues. L'analyse porte notamment sur la création et la reclassification des zones agricoles, la protection des surfaces d'assolement (SDA) ainsi que sur la définition des zones agricoles spéciales. L'objectif est de rappeler que l'agriculture constitue une activité économique et territoriale à part entière, productive et indispensable à la sécurité alimentaire, et non une simple réserve de terrains mobilisables selon les besoins d'urbanisation.

Cette approche transversale permet également d'optimiser l'organisation du territoire en intégrant des réflexions sur l'implantation des infrastructures agricoles, la gestion des transitions entre zones constructibles et zones agricoles ou encore la préservation des cœurs agricoles. En consolidant nos avis de principe par une analyse juridique rigoureuse, nous contribuons à une planification cohérente, durable et respectueuse des réalités agricoles et des ressources naturelles.

### 3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire



Source : SCA-OCA

En 2017, le Conseil fédéral a adopté un plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Plusieurs mesures, qui concernent différents thèmes en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, doivent permettre d'atteindre l'objectif de réduction des risques tout en garantissant une protection des plantes efficace. Parmi celles-ci, le suivi des ravageurs et maladies est un élément clé pour favoriser une protection des plantes efficace et raisonnée.

### 3.1 Suivi phytosanitaire des cultures

#### Réseau de pièges

En 2025, le réseau de piégeages comprend 37 pièges pour les principaux ravageurs des cultures arboricoles, dont 8 pièges au domaine de Châteauneuf et 29 pièges externes répartis dans des vergers entre Sierre et Martigny.

Les ravageurs surveillés sont :

➤ Carpocapse des pommes et des poires ( <i>Cydia pomonella</i> )	7 pièges
➤ Carpocapse des prunes ( <i>Grapholita funebrana</i> )	5 pièges
➤ Tordeuse orientale du pêcher ( <i>Grapholita molesta</i> )	2 pièges
➤ Petite tordeuse des fruits ( <i>Grapholita lobarzewskii</i> )	2 pièges
➤ Tordeuse de la pelure Capua ( <i>Adoxophyes orana</i> )	4 pièges
➤ Hoplocampe du pommier ( <i>Hoplocampa testudinea</i> )	10 pièges
➤ Mouche de la cerise ( <i>Rhagoletis cerasi</i> )	4 pièges
➤ Petite mineuse du pêcher ( <i>Anarsia lineatella</i> )	2 pièges
➤ Mouche de la noix ( <i>Rhagoletis completa</i> )	1 piège

Les relevés réguliers de ces pièges de mars à novembre, alliés aux contrôles visuels dans les cultures, servent à élaborer les communiqués phytosanitaires envoyés par courriel à ceux qui le souhaitent et publiés sur l'application Agri VS et sur internet.



Google Play



Télécharger dans l'App Store

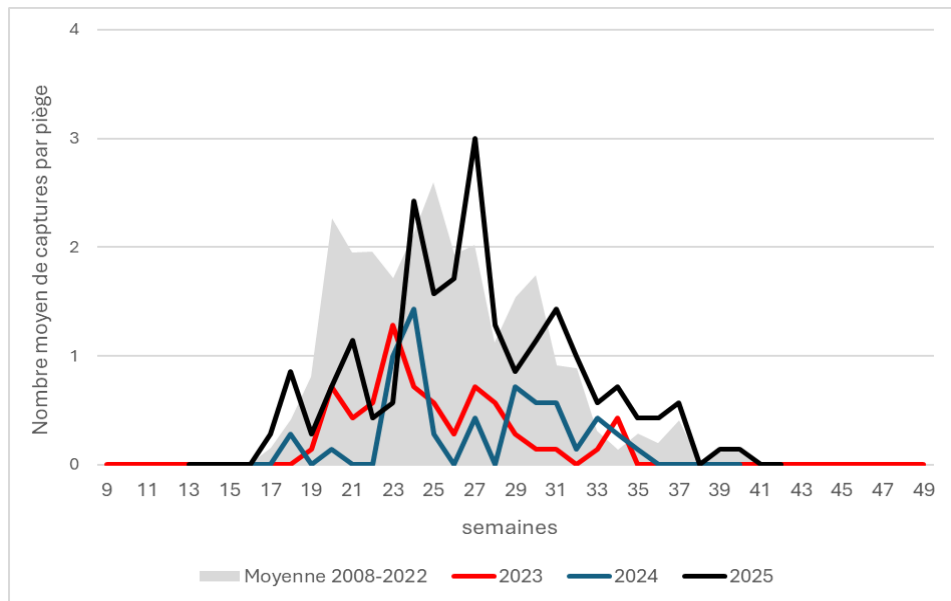
#### Ravageurs

##### CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Cette année, des kairomones ont remplacé les phéromones dans les pièges. La comparaison sur le nombre de captures avec les années précédentes n'est donc pas possible. La première capture a eu lieu entre le 28 avril et le 6 mai et le pic du premier vol a été atteint la semaine du 16 au 23 juin. Le vol de la deuxième génération s'est étalé de début juillet à début septembre, tout comme en 2024.

Les dégâts sur fruits sont restés très faibles avec en moyenne moins de 1 % (0 à 1,2 %) de fruits attaqués avec larve vivante ou galerie profonde dans les 55 vergers contrôlés avant la récolte. Ce qui est encore plus faible qu'en 2024.

### 3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire



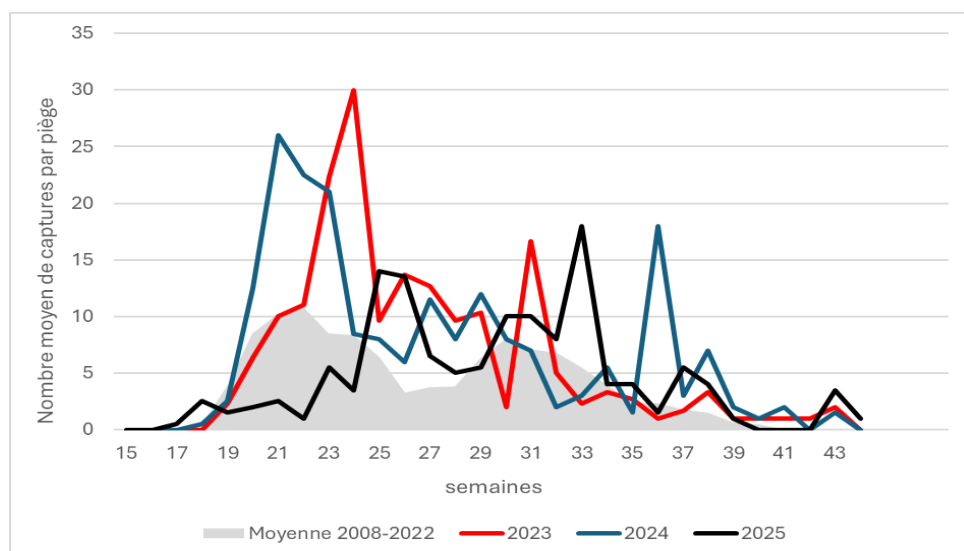
*Moyenne des captures de carpocapses du pommier dans les pièges pour les années 2008-2025. 7 à 37 pièges, selon les années, entre Martigny et Chalais.*

Des parcelles d'abricotiers fortement touchées par le carpocapse des pommes et des poires ont à nouveau été signalées en 2025.

#### DIVERS RAVAGEURS

En ce qui concerne la tordeuse orientale du pêcher, la tordeuse de la pelure (Capua) et la petite tordeuse des fruits, la situation en Valais a globalement été calme en 2025 avec peu de dégâts observés. Toutefois, la présence de la tordeuse orientale a été constatée sur des poires en fin de saison.

Les captures de la petite mineuse du pêcher (*Anarsia lineatella*) ont presque doublé en 2023 et 2024 par rapport à la moyenne des dernières années pour diminuer quelque peu en 2025. Des dégâts sur abricots ont été signalés sur plusieurs parcelles, notamment dans les secteurs de Saxon et de Riddes.



*Moyenne des captures de la petite mineuse du pêcher (Anarsia lineatella) dans les pièges pour les années 2008-2025.*

### CARPOCAPSE DES PRUNES

En 2025, les captures du carpocapse des prunes ont fortement augmenté par rapport à 2024, mais sont restées inférieures à la moyenne pour les années 2008-2022. Dans la plupart des parcelles, la lutte contre le carpocapse des prunes a réussi notamment grâce à la mise en place de la confusion sexuelle.

En 2025, des kairomones ont été testées sur une parcelle de pruniers à Conthey afin de comparer l'efficacité par rapport aux phéromones utilisées jusqu'à présent. Malheureusement, la pression du ravageur n'a pas été suffisante pour pouvoir tirer des conclusions.

### Maladies fongiques et bactériennes

En 2025, la floraison des abricotiers a débuté autour du 10 mars en plaine. Les conditions peu pluvieuses durant la floraison ont généralement permis de maîtriser la moniliose sur fleurs et la maladie a donc été bien contrôlée dans la majorité des parcelles. Des attaques de la maladie criblée ont été constatées sur certaines parcelles d'abricotiers.

En ce qui concerne la tavelure du pommier, l'année a également été plutôt calme. Les infections primaires ont en général pu être maîtrisées et la pression a par la suite été faible.

Dans l'ensemble, la pression en oïdium du pommier a été faible dans les cultures.

En septembre 2025, un contrôle des maladies a été effectué sur les abricotiers du domaine de Châteauneuf. L'enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA) ainsi que la bactériose (*Pseudomonas* sp.) restent les causes principales du dépérissement de l'abricotier. Le taux d'arbres arrachés suite à l'enroulement chlorotique a légèrement diminué par rapport à 2024. En ce qui concerne la bactériose, aucun arbre n'a dû être arraché entièrement à cause de chancres bactériens. Cependant, des branches et des charpentières infestées par la bactériose ont été repérées et enlevées.

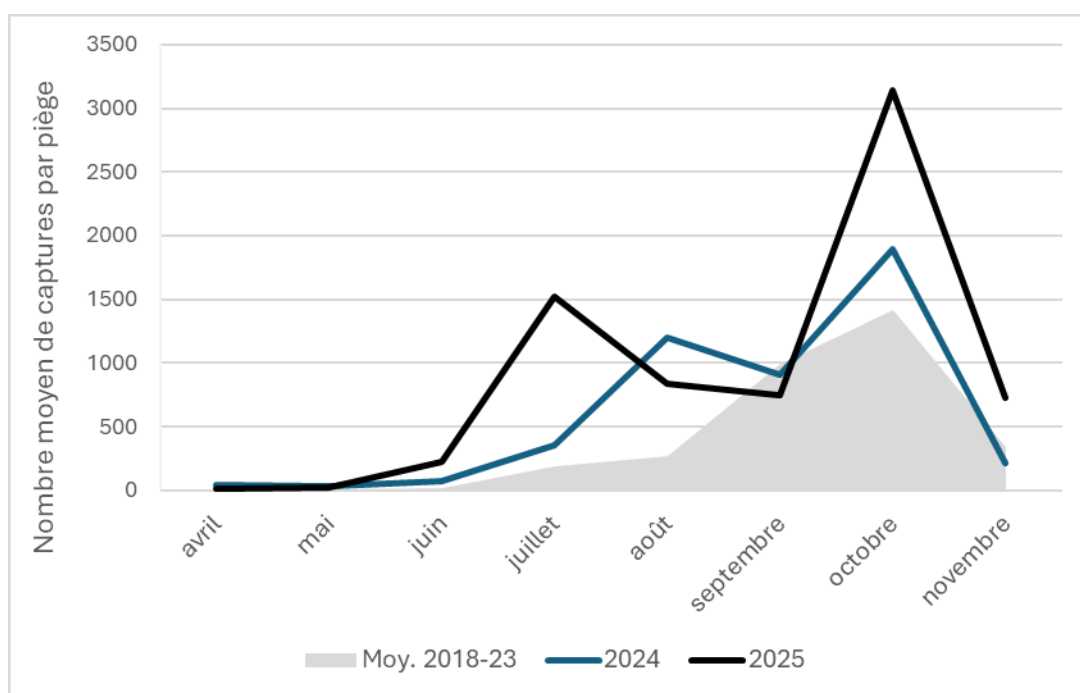
#### Moyennes des taux d'infestation de l'enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA) et de la bactériose sur les parcelles contrôlées au domaine de Châteauneuf (% d'arbres arrachés)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
% arbres arrachés pour l'ECA	4,1	2,1	2,8	0,7	1,7	2,4	1,6
% arbres arrachés pour la bactériose	1,6	0,4	0,4	0,1	0,1	0,2	0

### 3.2 *Drosophila suzukii*, situation et dégâts

Depuis 2023, le monitoring est basé sur 5 pièges attractifs posés dans diverses cultures (abricot, cerise, prune) ainsi que dans des zones naturelles. Un piège est également placé pendant l'été dans des cultures d'abricots sur le coteau de Saxon. Les captures sont saisies sur la plateforme Agrometeo.

À partir de mai, les captures augmentent rapidement et dépassent largement les niveaux moyens des années précédentes, atteignant notamment une valeur quatre fois supérieure à celle de 2024 durant la période de juin à juillet. Le pic observé en juillet semble être lié au mois de juin exceptionnellement chaud. Les captures diminuent légèrement en août et septembre, avant d'atteindre un second pic en octobre, avec des valeurs là encore nettement supérieures à celles des années antérieures - presque deux fois plus élevées qu'en 2024. Enfin, avec l'arrivée de l'automne et la baisse des températures, les captures diminuent en novembre.



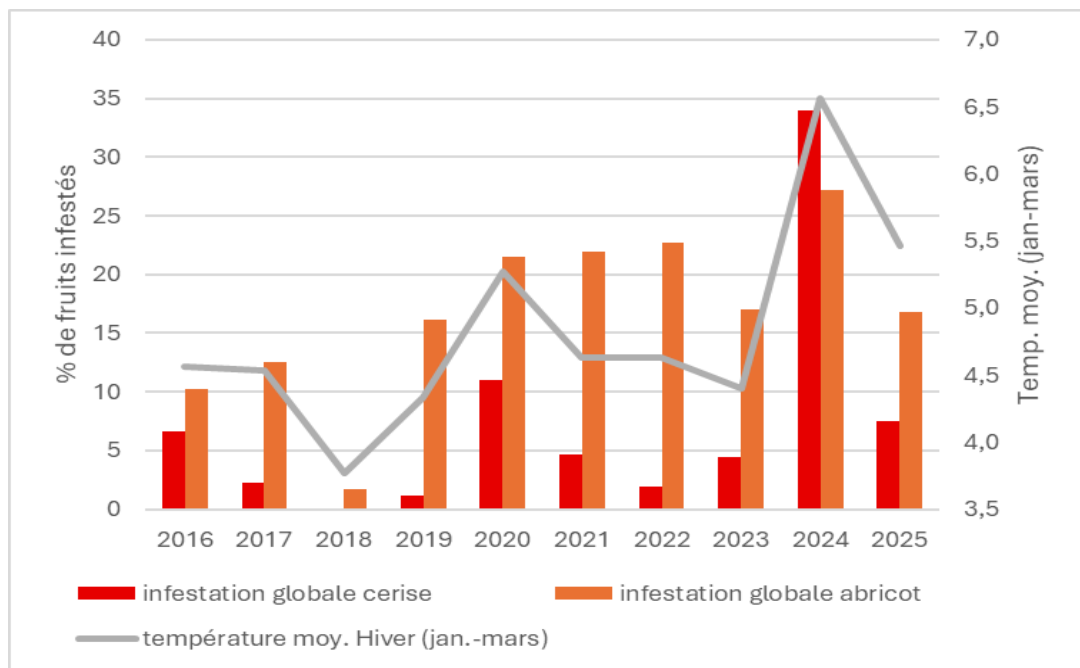
*Évolution des captures dans le réseau permanent de surveillance d'avril à novembre pour les années 2018-2025 (5 pièges en moyenne dans différentes cultures)*

Outre le piégeage, un monitoring des pontes sur fruits (cerise, abricot) a été effectué au domaine de Châteauneuf sur plusieurs variétés durant les récoltes.

Sur cerisier, 200 fruits (soit 4 lots) ont été contrôlés du 4 au 13 juin avec un taux d'infestation de 7,5 % en moyenne. Ce pourcentage reste le troisième plus élevé depuis 2016. Ces taux d'infestation élevés sur cerises semblent être corrélés avec des températures hivernales (janvier à mars) douces (5,5 °C en moyenne pour 2025).

Sur abricot, 225 fruits (soit 6 lots) ont été contrôlés du 23 juin au 16 juillet avec un taux d'infestation de 16,8 % en moyenne, un pourcentage inférieur à celui de 2024 (27,2 %). Sur la variété Luizet, des pontes ont été trouvées sur 65 % des fruits contrôlés.

### 3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire



Taux d'infestation globale sur cerise (rouge) et abricot (orange) des années 2016 à 2025, en comparaison avec la température hivernale (janvier à mars) de l'année respective

En ce qui concerne la lutte contre *D. suzukii*, il n'y a malheureusement toujours pas de solution efficace et durable. Pour l'instant, les mesures d'hygiène telles que ne pas laisser de fruits surmaturés ou tombés au sol (élimination, girobroyage), réduire les intervalles de récolte, limiter au strict minimum l'arrosage des parcelles et y maintenir l'herbe très courte ainsi que respecter la chaîne du froid, restent les possibilités les plus efficaces pour lutter contre *D. suzukii* dans les cultures. Ces mesures sont parfois difficiles à mettre en place, notamment pour les vergers en coteau.

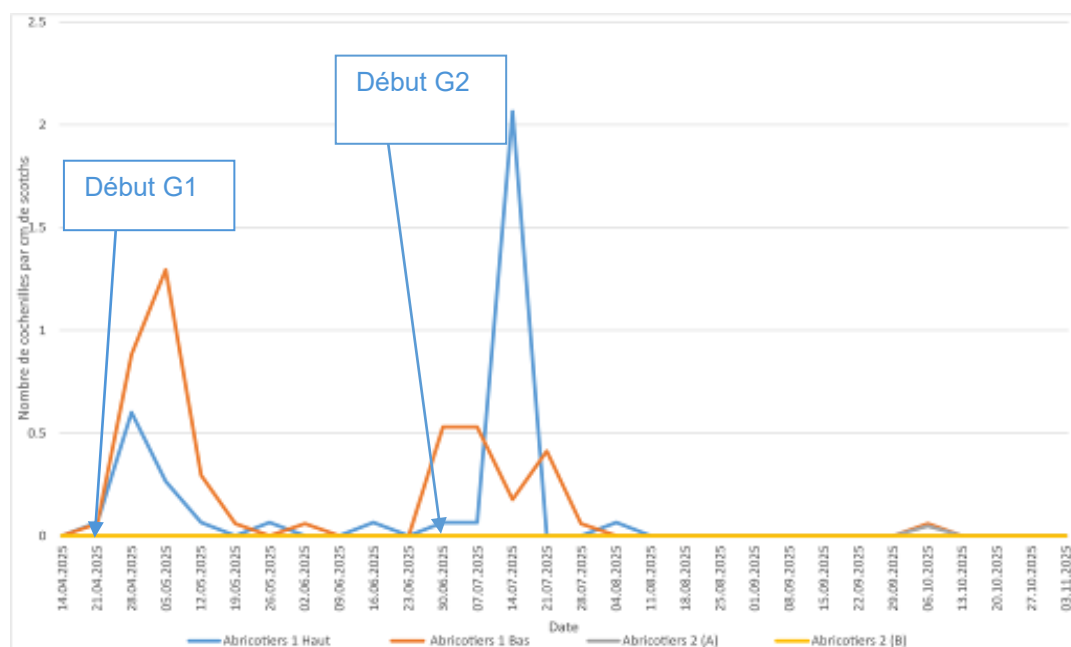
Les hivers doux semblent être favorables à *D. suzukii*. Si avec le changement climatique les hivers doux augmentent, les cultures de cerises jusque-là en majeure partie épargnées en Valais risquent de subir des dégâts. Sur le long terme, l'installation de filets anti-insectes sera probablement la meilleure solution pour protéger les cerises du Valais. Ceci est également confirmé par des essais menés depuis plusieurs années chez Agroscope à Conthey. Dans les variantes sous filets anti-insectes, il n'y a pas ou peu de dégâts de la drosophile du cerisier.

### 3.3 Cochenille farineuse (*Pseudococcus comstocki*)

Cet insecte piqueur-suceur continue de causer des dégâts sur les fruits en Valais, surtout sur les abricots. Malgré une stratégie de lutte établie et la présence de parasitoïdes, cette année encore cinq producteurs ont rapporté des pertes de récolte. La densité des populations de cochenilles varie fortement entre les parcelles et également à l'intérieur d'une même parcelle, ce qui rend la lutte et les contrôles difficiles.

#### SUIVI DES NYMPHES

Comme en 2024, quatre bandes adhésives ont été placées à mi-avril dans deux vergers d'abricotiers situés à Riddes afin de capturer les premiers stades nymphaux de *P. comstocki*. Le début des éclosions de la première génération a eu lieu entre le 14 et le 21 avril, alors que la deuxième génération a commencé à éclore autour du 1<sup>er</sup> juillet. Il n'y a eu aucune capture entre mi-août et début octobre, où deux jeunes nymphes ont été capturées laissant supposer un début de troisième génération.

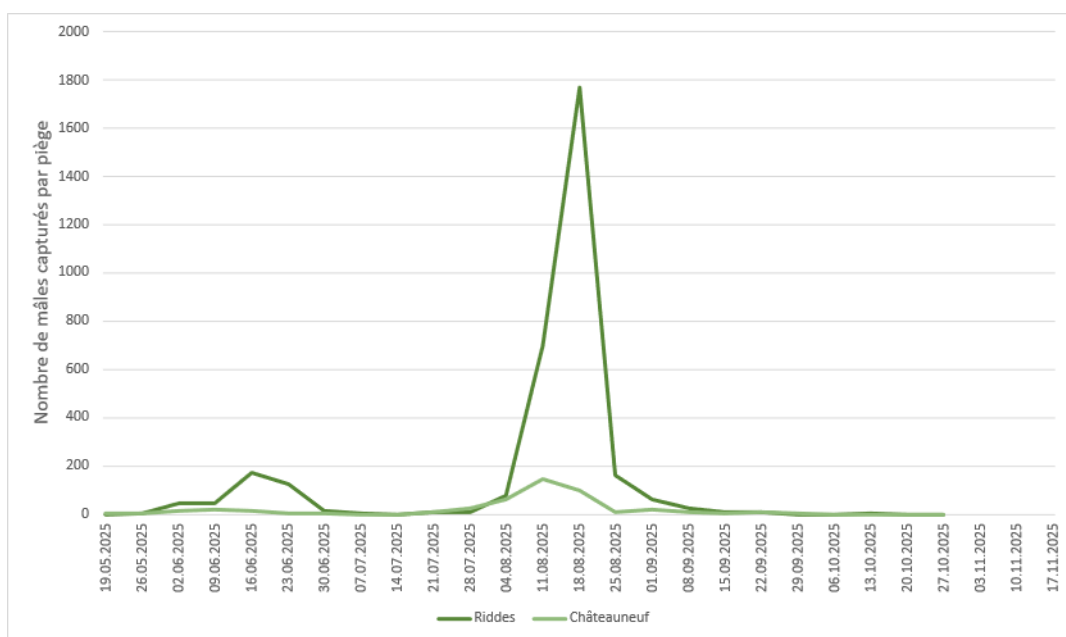


Captures des nymphes de *P. comstocki* sur les bandes adhésives

#### SUIVI DES MALES

En 2025, deux pièges - l'un à Riddes et l'autre à Châteauneuf - ont été relevés chaque semaine pour suivre les populations de mâles.

### 3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire



Nombre de mâles de *P. comstocki* capturés dans les pièges à phéromones

#### Comparaison du nombre total de mâles par année dans deux pièges à phéromones

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Riddes	9826	3348	1884	2341	1987	3235
Châteauneuf	Pas de données	712	696	711	388	446

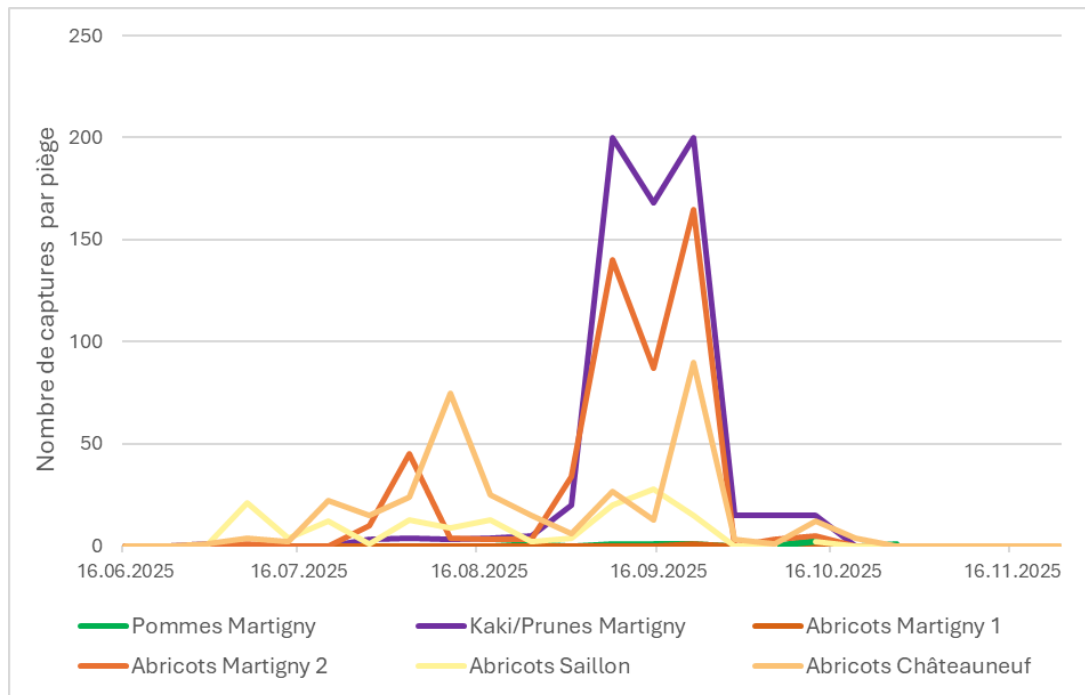
Les captures des mâles dans les pièges à phéromones étaient plus ou moins stables depuis 2021. En 2025, elles ont augmenté de 60 % à Riddes, ce qui coïncide avec l'augmentation des dégâts sur abricots annoncés par certains producteurs. En 2026, des contrôles pour estimer les pertes de récolte seront effectués dans cette région.

Afin de pouvoir conseiller la lutte la plus efficace possible contre la cochenille de Comstock, nous invitons les professionnels de la branche à signaler à notre office toute augmentation ou nouvelle présence de ce ravageur dans leurs vergers par courriel ([sca-oca@admin.vs.ch](mailto:sca-oca@admin.vs.ch)) en précisant le numéro de parcelle et la commune concernée.

### 3.4 Mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*)

Après la capture de quelques mouches méditerranéennes des fruits en 2024, six pièges à phéromones ont été installés à mi-juin à Martigny, Saillon et Châteauneuf.

Le suivi a montré que la pression de la mouche méditerranéenne était nettement plus forte cette année que l'année dernière, même si les emplacements des pièges n'étaient pas tous identiques. Une très forte présence de ce ravageur a également été observée dans d'autres régions de Suisse.



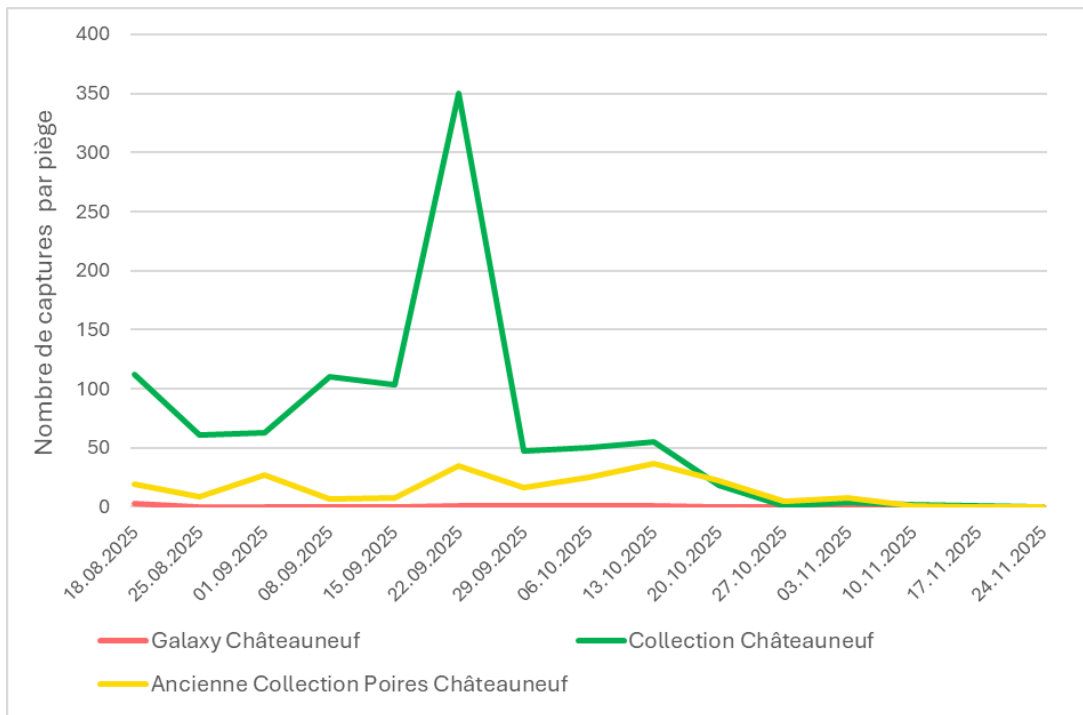
*Nombre de mouches méditerranéennes des fruits capturées dans les pièges à phéromones depuis mi-juin 2025*

Les premières mouches ont été capturées le 30 juin, les dernières le 3 novembre (voir graphique). Le pic de vol a été atteint en septembre, ce qui correspond aux observations faites en 2024 et dans d'autres régions de Suisse. Dans les parcelles d'abricotiers, la plupart des captures ont eu lieu en septembre, soit plus d'un mois après la récolte des fruits. Le nombre total de captures est très variable, de 1 à 500, selon l'emplacement des pièges.

Des contrôles sur fruits ont été effectués, au moment de la récolte, sur quatre parcelles situées dans les régions de Saxon et Riddes, révélant un taux d'infestation entre 0 et 3 %.

En raison de la forte pression de ce ravageur, trois pièges supplémentaires ont été ajoutés mi-août au domaine de Châteauneuf : dans les Galaxy (pommiers), la collection (différentes variétés de pommes et de poires) et l'ancienne collection de poires.

### 3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire



*Nombre de mouches méditerranéennes des fruits capturées dans les pièges à phéromones sur le domaine de Châteauneuf depuis mi-août 2025*

Une grande différence entre les parcelles en termes de pression de ce ravageur a également été constatée. L'infestation était particulièrement élevée dans la collection (maximum 350 mouches/piège/semaine), contrairement à la parcelle Galaxy où les captures étaient très faibles (maximum 3 mouches/piège/semaine). Or, les deux parcelles sont distantes de moins d'un kilomètre.

Dans les deux parcelles de collection, des contrôles réguliers des fruits ont été effectués parallèlement au relevé hebdomadaire des captures dans les pièges. À cette fin, des fruits mûrs (maximum 175 par date et espèce) ont été récoltés à intervalles d'environ deux semaines, quelle que soit la variété. Sur les pommes, un taux d'infestation moyen de 51 % a été atteint. Le maximum était un lot infesté à 88 % sur les variétés tardives. Le taux d'infestation moyen sur les poires était de 42 %, avec un maximum de 87 % lors du dernier contrôle. Il semble qu'un verger comportant différentes variétés, voire espèces, et des fruits dont la maturation s'étale sur une longue période est très attractif pour ce ravageur et donc très propice à son développement. Ceci est étayé par des essais menés dans d'autres régions de Suisse.

D'après les connaissances biologiques sur cette mouche et les conditions climatiques actuelles et futures en Suisse, les experts prévoient qu'elle ne peut pas s'établir à long terme en Suisse. Il est supposé qu'elle soit réimportée chaque année avec le transport de fruits, notamment les agrumes, infestés de larves en provenance de pays du Sud. La pression de ce ravageur peut donc varier fortement suivant les années et être également répartie de manière très hétérogène selon les parcelles. En même temps, une étude réalisée en Autriche a montré que la mouche méditerranéenne des fruits pouvait hiberner dans une cave non chauffée située en zone urbaine (la température restait supérieure à 11 °C). Agroscope mène actuellement des essais afin de déterminer si et dans quelles conditions ce ravageur peut hiberner en Suisse.

### 3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire



*Dégâts de mouche méditerranéenne des fruits sur abricot*



*Dégâts de mouche méditerranéenne des fruits sur pomme*



*Dégâts de mouche méditerranéenne des fruits sur poire*

### **Essais**

Cette année, des essais de piégeage de masse ont été mis en place à Saillon et à Châteauneuf. Ils sont décrits dans le chapitre 5.5 « Essais phytosanitaires ».

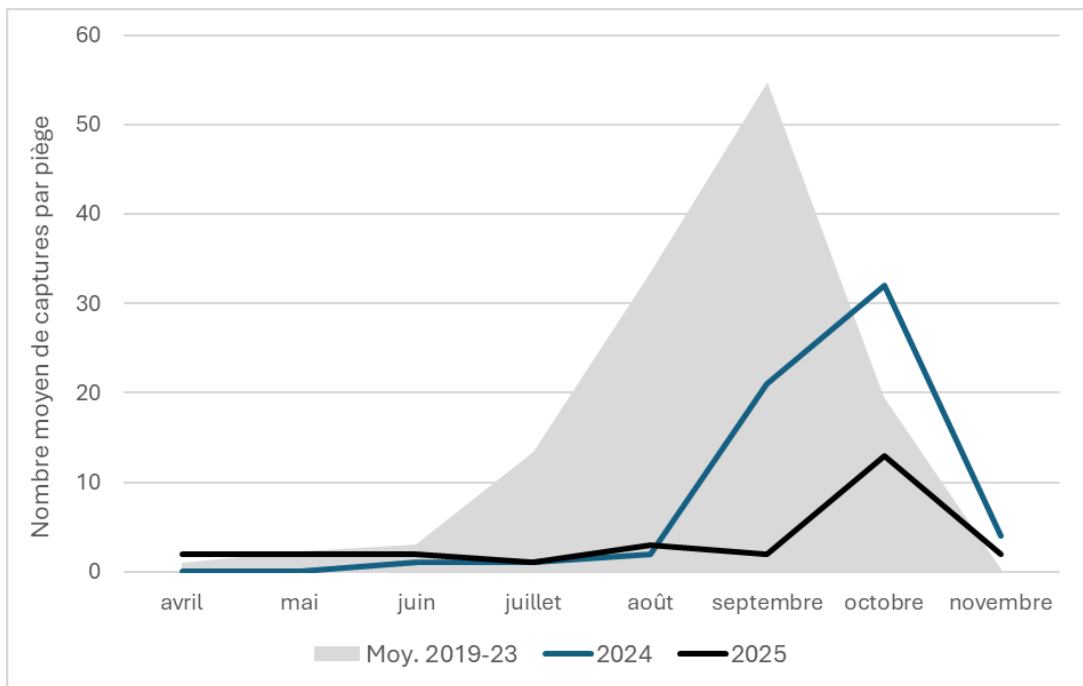
### 3.5 Punaises

#### **Punaise marbrée ou diabolique (*Halyomorpha halys*)**

La punaise marbrée est un ravageur très polyphage détecté pour la première fois en Suisse en 2004, dans la région de Zurich. En Valais, il n'y a heureusement pas encore eu de dégâts importants dans les vergers de production. Toutefois, le ravageur est présent et on peut s'attendre à une augmentation des dégâts dans le futur.

Depuis 2023, un seul piège à phéromones est installé sur le territoire valaisan, dans un jardin privé à Granges. La punaise marbrée étant présente sur quasiment la totalité de la plaine valaisanne, l'objectif est de connaître la dynamique des populations (apparition des nymphes et nombre de générations). Pour rappel, cette punaise hiverne sous forme d'adulte.

Le nombre de captures (adultes et nymphes) est demeuré très faible toute la saison. Le pic a été atteint en octobre, puis les captures ont chuté en novembre avec l'arrivée du froid. Les premières nymphes ont été capturées au mois de juin et les dernières en septembre.



*Évolution des captures dans le piège de surveillance de la punaise marbrée à Granges d'avril à novembre pour les années 2019-2025*

Depuis quelques années, le parasitoïde *Trissolcus japonicus* est présent en Suisse et également en Valais. Compte tenu des captures très faibles de ces dernières années et de l'absence de dégâts économiques importants, le parasitoïde semble avoir un effet non négligeable dans la régulation des populations, bien que cela ne soit pas entièrement clarifié. L'utilisation du parasitoïde n'est malheureusement pas encore homologuée.

La lutte directe contre les punaises, marbrée ou indigènes, est difficile. La meilleure solution reste pour l'instant la mise en place de filets anti-insectes (essais Agroscope).

En ce qui concerne la lutte chimique, l'efficacité reste faible à moyenne. Le moment de l'application exerce une influence décisive sur l'efficacité du traitement. Les jeunes nymphes semblent plus sensibles aux insecticides. Comme les cycles des différentes espèces ne sont pas les mêmes, il est important de savoir de quelle espèce il s'agit afin de positionner au mieux les traitements. Les insecticides restent donc plutôt une mesure en cas d'urgence et pas une solution à long terme. Par décision de portée générale de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), quelques matières actives ont temporairement été autorisées pour lutter contre les punaises de la famille des pentatomides, dont fait partie *Halyomorpha halys*.

## **Annonces**

---

En septembre, la présence de punaises a été signalée dans deux jardins privés comprenant des arbres fruitiers, à Saillon et Saxon. Dans l'un de ces jardins, la mise en place d'un piège à phéromones a permis de localiser un foyer, les captures ayant été particulièrement élevées entre septembre et octobre. En revanche, aucun dommage lié aux punaises n'a été rapporté sur les parcelles arboricoles relevant de notre office.

Il faut cependant rester vigilant pour les années à venir afin de pouvoir éviter des pertes économiques liées aux punaises.

## **3.6 Projet ressources ArboPhytoRed**

---

### **Activités du projet**

---

Le projet ArboPhytoRed est une initiative visant à réduire de manière significative l'utilisation des produits phytosanitaires, tout en maintenant une performance économique viable. Il a pour objectif de réduire l'utilisation des produits de synthèse et à potentiel de risque particulier de 30 % minimum, un défi important pour les producteurs de fruits. Financé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et le canton du Valais, ce projet porté par l'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFELV), le Service de l'agriculture et Agroscope implique l'ensemble des acteurs de la production fruitière valaisanne.

Des analyses environnementales ont été réalisées en 2024 et montrent des tendances similaires aux années précédentes, soit des performances largement dépassées. Pour les performances économiques, le recueil des données supplémentaires est en cours. De même que pour les performances sociales, des analyses SMART (Sustainability Monitoring and Assessment Routine) via des entretiens approfondis avec des producteurs ont eu lieu.

En 2025, 20 producteurs sont inscrits au projet, couvrant un total de 34 parcelles représentant 21,3 hectares répartis en abricots (49 %), pommes (29 %) et poires (22 %). Une parcelle témoin, sur laquelle la stratégie du producteur est appliquée, permet de comparer les résultats.

En plus de la mesure obligatoire concernant le renoncement aux herbicides de synthèse (H1), les adhérents au projet doivent choisir au moins une des deux mesures de base dans la catégorie fongicide ou insecticide.

La plupart des producteurs ont profité des adaptations des mesures proposées par le comité de pilotage du projet au début de l'année 2024 et validées par l'OFAG, essentiellement celles concernant la tavelure (les produits de synthèse et à potentiel de risque contre la tavelure sont autorisés jusqu'au 15 juin) et la maladie criblée (au maximum 1 application d'un PPh de synthèse ou à potentiel de risque

particulier est autorisée après la floraison jusqu'au 30 avril au plus tard ; pour plus d'informations, voir le rapport d'activité 2024).

En 2025, trois ateliers distincts ont été organisés : un bilan annuel et le lancement de la saison en janvier, un atelier sur les infrastructures de protection en juin et un atelier environnemental et analyse de résidus en novembre.

La mise en œuvre des mesures chez les producteurs se terminera fin 2026, avant la rédaction du rapport final.

### Récapitulatif du nombre de participants inscrits par mesure et année

Mesure	Nombre de producteurs			Abricots ha			Pommes ha			Poires ha		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Total	21	23	20	10,6**	10,5	10,5	8,3	9,0	6,1	3,8	4,7	4,7
F1	18	19	20	8,1	8,0	8,0	8,3	8,1	4,7	2,4	4,7	4,7
F2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1,5	0	0
F3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
I1	7	4	7	1,3	1,5	1,3	5,2	2,0	0,8	0,4	0,9	2,3
I2	2	4	5	0	0	1,5	1,8	3,0	3,0	1,5	1,9	1,5
I3	9	9	6	8,5	6,9	6,5	0,7	1,3	0	0	0	0

\* Pas inclus producteurs doublons

\*\* Il y a 3 exploitations inscrites qui bénéficient d'une exception à la mesure herbicide, car il s'agit de parcelles d'abricots situées sur le coteau.

### 3.7 Contrôle des appareils de traitement en arboriculture

Une protection des végétaux économique et écologique demande une application ciblée et exacte des produits phytosanitaires. Cela exige un contrôle périodique des pulvérisateurs selon l'ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture (RS 910.13, ch. 6.1).

Les contrôles des pulvérisateurs utilisés en arboriculture et cultures maraîchères ont été effectués du 11 au 18 mars 2025 à Charrat et Conthey.

Au total, 30 appareils de traitement ont été contrôlés, soit 28 pulvérisateurs arboricoles et 2 barres maraîchères. Tous les appareils ont été jugés conformes avec uniquement des réparations/remplacements mineurs à effectuer. Toutes les machines avec une cuve de plus de 400 l étaient équipées d'un système de rinçage automatique, ce qui est obligatoire depuis 2023.

Les irrégularités relevées se rapportaient prioritairement au contrôle du circuit, à la signalisation (panneau de vitesse ou déflecteurs) ou à la protection du cardan.

Lors du contrôle 2025, 64 % des pulvérisateurs arboricoles sont considérés comme machine antidérive (flux d'air horizontal) et environ un tiers des machines sont équipées de buses à injection d'air.

Lors de ces contrôles, tous les producteurs ont été sensibilisés aux nouvelles exigences par rapport à la protection des eaux (remplissage et lavage du pulvérisateur, système de rinçage intérieur, gestion de la bouillie résiduelle). Des flyers et des autocollants de l'ASETA (Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture) ont également été distribués.

### **3.8 Cours pour permis de traiter**

---

Le permis de traiter, exigé par l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim), est obligatoire pour toute personne qui utilise des produits phytosanitaires à titre professionnel ou commercial. Il est destiné aux personnes ne disposant pas d'une équivalence obtenue lors d'une formation de base reconnue. Cette formation comporte 5 demi-journées de cours théorique et une demi-journée consacrée à l'examen final. Deux sessions ont été organisées en février et novembre 2025 : les 47 participants pour le secteur de l'arboriculture ont obtenu leur permis de traiter.

### **3.9 Station de remplissage et de lavage des pulvérisateurs**

---

Comme en 2024, une enquête sur les pratiques de remplissage et de lavage des pulvérisateurs a été effectuée, avec la participation de 53 arboriculteurs. Pour la majorité, le remplissage s'effectue sur l'exploitation et le nettoyage est réalisé à la station communautaire. Des conseils concernant les aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs sont souhaités par 67 % des sondés.

Un concept cantonal pour les installations publiques de remplissage et de lavage sera publié en 2026.

### **3.10 Projet Conseils phytosanitaires en cultures maraîchères**

---

À la suite de l'initiative parlementaire 19.475 qui prévoit que les branches contribuent à réduire les risques de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'Union maraîchère suisse (UMS) a lancé un projet de conseils phytosanitaires auprès de ses membres, en collaboration avec les organisations régionales.

Le projet consiste en une étude des risques potentiels de pollution au sein des entreprises maraîchères et se réalise en partenariat entre la Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM), l'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFELV) et notre office. La participation volontaire des exploitants est réalisée sous la forme d'une visite de l'exploitation et de la description des pratiques concernant la protection phytosanitaire. Cette visite, qui n'est pas un contrôle, permet d'identifier les pratiques ou installations à améliorer afin de réduire la diffusion des produits phytosanitaires dans l'environnement.

### 3. Mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire

Cette prestation supplémentaire de conseils est financée à hauteur de 50 % par l'Office fédéral de l'agriculture, 25 % par le Canton et 25 % par l'IFELV. Les six heures de travail nécessaires sont comptabilisées dans les heures de conseils reçues par le maraîcher et font partie du quota de formation continue exigé à l'avenir pour l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture.

Depuis sa mise en œuvre en automne 2025, une seule exploitation a participé au projet. Celui-ci se déroulera sur trois ans et permettra de conseiller une vingtaine d'exploitations.

#### 4. Gestion durable des sols agricoles en Valais



Source : SCA-OCA

À la suite de l'adoption de la Stratégie Sol Suisse (SSS) par le Conseil fédéral, le Conseil d'État a nommé un Centre de compétence sol - Valais (CCS-VS) afin d'assurer une gestion durable de la ressource sol sur le plan cantonal. Le Service de l'agriculture (SCA) est membre du CCS-VS et prend activement part aux activités et thématiques conduites par celui-ci (ch. 4.1). Les thématiques principales sur lesquelles le SCA a été actif en 2025 sont détaillées ci-après :

1. Stratégie cantonale de préservation des surfaces d'assolement (ch. 4.2) : finalisation de la stratégie SDA et transmission du projet au Conseil d'État, création d'une Task-force réunissant les principaux acteurs concernés afin de travailler sur les mesures à mettre en place pour permettre la réalisation des objectifs visés, poursuite de l'actualisation des cartes indicatives des SDA existantes et potentielles sont les principales thématiques étudiées en 2025 dans ce cadre
2. Poursuite des études de terrain, du suivi et de la sensibilisation des acteurs concernés et renforcement de la coordination interservices (SEN, SAJMTE) en lien avec la problématique des remodelages de terrains (remblais) en zone agricole, discussions et participation à la révision des articles concernés de la révision de la loi sur les constructions (ch. 4.3)
3. Réalisation d'un projet pilote des sols en Valais central, en coordination avec le KOBO (National Kompetenzzentrum Boden), la révKLABS (Revision der Klassifikation der Böden der Schweiz) et le SEN (ch. 4.4)
4. Appuis et conseils techniques pour toutes les problématiques liées à la préservation de la ressource sol (consultations, préavis CCC particuliers, laves torrentielles 2025, etc.) et pour les thématiques fédérales
5. Coordination interne, cantonale et intercantonale (participation aux divers groupes de travail en lien avec la thématique sol & aménagement du territoire)

#### **4.1 Centre de compétence sol - Valais (CCS-VS)**

---

Le CCS-VS, composé du Service de l'environnement (SEN), du Service de l'agriculture (SCA) et du Service du développement territorial (SDT), a été créé en été 2021 avec pour priorités l'acquisition et la centralisation des informations pédologiques, le renforcement de l'exécution des prescriptions légales existantes et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

Un site internet avec logo a été créé. Fonctionnel depuis l'été 2022, il a pour but de communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés par la ressource sol. Les objectifs du CCS-VS y sont clairement explicités avec les rôles spécifiques de chaque service ainsi qu'avec des liens aux organes et publications fédérales, notamment la SSS (Stratégie Sol Suisse) et le KOBO (Centre national de compétences pédologiques).

## 4.2 Surfaces d'assolement (SDA)

---

Au niveau suisse, en l'espace de 33 ans les surfaces d'habitat et d'infrastructures ont augmenté de 31 % ou de 776 km<sup>2</sup>, principalement au détriment des surfaces agricoles (OFS 2023). En Valais, la plaine du Rhône est principalement concernée par ce constat. Or, les surfaces agricoles de plaine sont majoritairement des surfaces d'assolement (SDA). D'autre part, le canton du Valais est tenu par la Confédération (Office fédéral de l'aménagement du territoire - ARE) de garantir sur le long terme son quota minimal de 7350 ha. Nonobstant cet état de fait, de nombreux projets impactant les SDA sont planifiés dans la plaine du Rhône (projets routiers, de sécurisation, écologiques, économiques, etc.). Ainsi, la situation des SDA actuelles et futures doit être étayée et une stratégie de préservation des SDA doit être incontestablement mise en place rapidement.

Pour rappel, les buts principaux du PS-SDA sont d'assurer au pays une base d'approvisionnement en denrées alimentaires suffisante en cas de pénurie grave et de garantir la sauvegarde des meilleures terres agricoles.

### STRATÉGIE DU MAINTIEN DU QUOTA DES SDA À LONG TERME

Le 30 août 2023, le Conseil d'État a chargé le CCS-VS d'établir une proposition de stratégie de maintien du quota des SDA à long terme et de rechercher de nouvelles SDA pouvant servir de compensation.

Le 18 juin 2025, le Conseil d'État a validé un projet de stratégie basée sur sept principes.

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie cantonale le Conseil d'État a également souhaité intégrer les acteurs publics et privés concernés par la thématique. Il a ainsi décidé de mettre en place une « Task-force SDA » regroupant les différents partenaires. Placée sous la présidence du chef du Service du développement territorial, elle sera composée du Centre de compétence sol, de la Fédération des Communes Valaisannes, de la Fédération des Communes Bourgeoisiiales Valaisannes, de la Chambre Valaisanne d'Agriculture, de la Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, de l'Union des villes valaisannes, de « Construction Valais » ainsi que d'un représentant d'organisations non gouvernementales environnementales. La mission de cette Task-force sera notamment de déterminer sous quelle forme la gestion du quota cantonal des SDA devrait être conduite à l'avenir. Il s'agira également d'analyser et de proposer au Conseil d'État l'adaptation de bases légales ou toute autre mesure jugée utile en lien avec la préservation du quota de SDA.

Le Conseil d'État a également validé six autres principes en lien avec la stratégie cantonale en matière de SDA :

- Le quota cantonal est respecté.
- Les projets/démarches à forte incidence territoriale impactant des SDA favorisent les variantes économes en SDA.
- Les besoins agricoles sur les SDA sont stabilisés.
- Les SDA embroussaillées sont remises en état.
- Un monitoring des SDA inventoriées et potentielles est assuré par le CCS-VS.
- Les sols des SDA inventoriées et potentielles sont améliorés.

Un premier rapport de la Task-force SDA devrait être rendu dans le courant de l'année 2026.

### 4.3 Remodelages de terrains en zone agricole

---

Plusieurs méthodes existent pour aplanir et rehausser les terrains, mais la principale d'entre elles est le remblayage. Celui-ci peut être effectué de plusieurs manières et avec des matériaux divers qui présentent également une qualité très variable. Ces paramètres influencent la qualité des sols ainsi remodelés ou remblayés, destinés ensuite à l'agriculture, exigeant une qualité relativement élevée afin d'assurer les rendements souhaités. Or, réhabiliter un sol par l'apport de matériaux peut également engendrer sa dégradation. En effet, les sols ainsi remblayés présentent des caractéristiques modifiées de celles d'origine, et ces sols modifiés ne peuvent pas, à échelle temporelle humaine, recouvrir la totalité des caractéristiques naturelles garantes de leur fertilité physique, chimique et biologique.

Une étude a été initiée durant l'été 2023 afin de comparer les aptitudes agricoles des sols remblayés avec des sols témoins pour des paramètres pédologiques clés choisis (indicateurs physiques, chimiques et biologiques). Le nombre de sites analysés doit cependant être conséquemment augmenté afin d'avoir une meilleure représentativité de la situation. En 2024 et 2025, l'étude s'est poursuivie sur 30 sites différents.

Chaque site fait ensuite l'objet d'une description des conditions situationnelles, de l'utilisation actuelle des parcelles, mais également de la mise en place (les types de matériaux utilisés pour la reconstruction des sols si connus, par ex.). Des sondages ponctuels et sans impact sur le sol et les cultures en place sont réalisés avec la description du sol « témoin » qui est systématiquement analysé en parallèle afin de le comparer au sol « remblai ». Le but est de décrire les sols en place, de prélever des échantillons pour analyses ultérieures de laboratoire et d'en déduire ainsi la qualité résultante. Le but est également d'utiliser des méthodes simples, usuelles et reproductibles afin qu'un suivi sur le long terme puisse être réalisé.

En 2025, de nouvelles méthodes d'évaluation ont été testées : l'appréciation de la capacité d'infiltration et de la biologie des sols.



Test d'infiltration dans la couche supérieure du sol sur un site témoin dans le Val de Bagnes

## 4.4 **Projet pilote de cartographie des sols (OP7)**

---

En 2020, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Sol Suisse. En 2023, il a approuvé le concept de cartographie des sols à l'échelle de la Suisse dans le but de préserver durablement la ressource sol.

Dans ce contexte, le Centre de compétence sol - Valais (CCS-Valais) a déposé, fin 2023, une demande de projet pilote auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui a été validée et acceptée en 2025. Une opérationnalisation du projet (OP7) a été lancée en collaboration avec le Centre de compétences sur les sols (CCSols/KOBO) et le groupe de travail (GT) pour la révision de la Classification des sols de Suisse (revKLABS) sous supervision de l'OFEV.

Le projet s'articule en deux phases : A et B. La phase A (2025) consiste en la description de profils pédologiques (H1) répartis sur un transect perpendiculaire à la vallée du Rhône et situés entre Sion et Sierre. Dans un deuxième temps (phase B - 2026), le KOBO testera et développera des techniques et des outils (H3) applicables dans le cadre de la cartographie des sols. En 2026, 40 ha feront ainsi l'objet d'un projet de cartographie selon la KLABS révisée (H2).

Cette première phase du projet pilote OP7 Sierre (phase A, H1) a pour principal objectif de familiariser l'ensemble des acteurs de la cartographie des sols aux spécificités des sols évoluant dans le contexte du Valais central. Cet objectif peut être détaillé en éléments suivants :

- Acquérir de nouvelles connaissances sur les sols de plaine alpine
- Mettre en pratique, tester les éléments du nouveau guide de la KLABS en cours de révision par le GT revKLABS
- Permettre aux bureaux mandataires d'acquérir et de développer leurs compétences de description de profils dans le cadre d'un projet de cartographie
- Optimiser les processus d'acquisition et de contrôle de qualité des données pédologiques pour la phase B (par retours d'expérience)

Le déroulement général du projet a été planifié, puis réalisé en trois étapes de description de 6 à 10 profils pour chacune des étapes

La majorité des sols correspondent à des sols superficiels ou peu évolués tels que définis par la aKLABS (sols sans horizon B, avec formation de minéraux secondaires). Le type de sol est avant tout expliqué par le matériau parental (silicaté, carbonaté ou mixte). Les spécificités des profils se reflètent surtout dans leurs sous-types.

Le type de sol majoritaire (7/26 profils) est le Régosol (O), un sol peu développé et issu d'un matériau parental mixte.

Les rares sols développés décrits (6/26 profils), c'est-à-dire des sols présentant un horizon B, se situent dans des contextes de pédogenèse particuliers :

- Podzols des étages alpins à montagnards, issus d'un matériau parental acide (P)
- Sols bruns acides de l'étage montagnards, issus d'un matériau parental acide et sous couverture forestière (E)
- Sol brun calcaire sous couverture forestière (K)

Une demi-journée de formation et d'information à la cartographie des sols a été réalisée le 4 novembre 2025. Les bureaux privés valaisans y ont été conviés.

## **4.5 Objectifs prioritaires 2026**

---

### Stratégie du maintien du quota des SDA à long terme

- Poursuite du travail de la Task-force initiée en 2025 pour aboutir à des propositions de mesures d'application des principes de la stratégie SDA au CE
- Mise à jour des cartographies des SDA existantes

### Remodelages de terrains en zone agricole

- Poursuite du suivi qualitatif des anciens remblais
- Mise à jour du site internet du SCA et des liens/documents liés à la nouvelle loi et ordonnance sur les constructions (art. 44 al.4 et 5 LC, 17, 20 et 30 OC)
- Communication aux diverses parties prenantes (communes, AVE, services de l'État, etc.)

### Cartographie nationale

Réalisation de la phase 2 du projet pilote VS en coordination avec le KOBO, la HAFL et l'OFEV

### Communication et sensibilisation

- Poursuite des efforts de sensibilisation à la thématique des sols en collaboration avec le Service de l'environnement et le Service du développement territorial

### Thématiques transversales

- Participation à la mise à jour du réseau tensiométrique cantonal
- Poursuite des collaborations entre services et entre cantons (adhésion aux groupes de travail spécifiques, etc.)
- Évaluation de la situation cantonale concernant la problématique de l'érosion des sols agricoles

## 5. Recherches pratiques



Source : SCA-OCA

## 5.1 Centre de compétences de Châteauneuf - Agroscope Conthey

---

Le Centre de compétences de Châteauneuf a pour mission de tester et d'évaluer de nouvelles variétés, techniques et méthodes de production fruitière dans des conditions proches de la pratique professionnelle. Il diffuse ses résultats à travers des journées techniques et un rapport annuel.

Le Centre de compétences contribue également à l'optimisation de la gestion des ravageurs, des maladies, du gel, de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, tout en servant de lieu d'échange, de formation et de sensibilisation pour des publics variés.

En parallèle, des recherches scientifiques menées à Agroscope Conthey portent sur le développement de nouvelles variétés de fruits résistantes, performantes et de qualité, ainsi que sur la numérisation, les technologies de mesure innovantes et l'agri-photovoltaïsme.

**Essai pommes :**  
**Golden clone B**  
**vs Golden**  
**Parsi<sub>cov</sub>, laquelle**  
**choisir ?**

---

### Introduction

Dans une démarche d'exploitation rentable, la production fruitière requiert une haute technicité et le choix du matériel végétal est un facteur clé de la réussite d'un verger. Cela nécessite une bonne maîtrise des outils à disposition : densité de plantation, choix du porte-greffe, mode de conduite et variété adaptée. Cette dernière évolue constamment avec de nouveaux mutants et hybrides. Elle ne sera pas seulement choisie en fonction des attentes du marché, mais également selon les caractéristiques agronomiques locales.

La référence incontestée des variétés de pomme jaune est bien la Golden Delicious, pomme de notoriété internationale, très productrice et facile à cultiver.

### Histoire de la Golden Delicious

Le clone original provient d'un semis de hasard obtenu à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle aux États-Unis. Les premiers greffons sont arrivés en Europe dans les années 1920. Par la suite, la Golden Delicious connaîtra un succès grandissant en Europe et ailleurs dans la seconde moitié du siècle dernier grâce à l'amélioration des connaissances agronomiques et techniques.

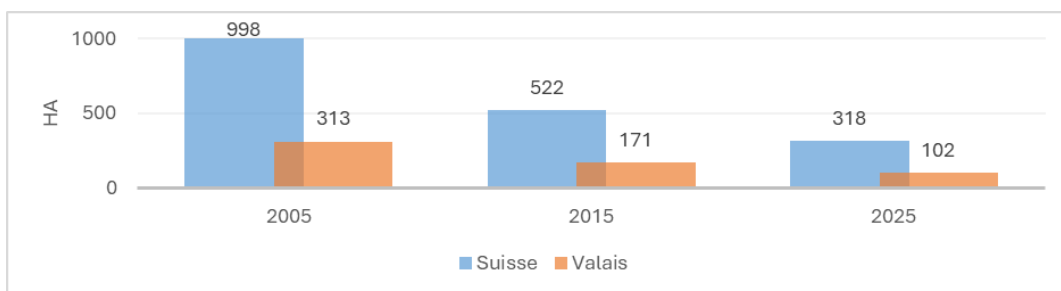
Dans les années 1960/70, lors du passage à des cultures intensives, la Golden Delicious est devenue une pomme importante dans le verger valaisan, remplaçant progressivement les variétés plus anciennes.

Au début des années 1980, la Golden clone B (GD85) a été la référence des vergers valaisans durant de nombreuses années. Avec l'arrivée des pépinières étrangères, le clone B (GD85) fut gentiment remplacé par le clone B (972).

Depuis le début des années 2000, de nombreux autres cultivars ont été sélectionnés pour améliorer la qualité visuelle des fruits en réduisant notamment la sensibilité au russeting avec des nouveaux mutants tels que Smoothee<sup>®</sup> CG10 Yellow Delicious, Golden Reinders<sup>®</sup> et Golden Parsi<sub>cov</sub>. Cette dernière est considérée par certains comme le meilleur mutant de Golden.

## Le marché

Dans le segment des pommes à peau jaune, Golden Delicious domine toujours le marché, sans concurrence significative. Elle a longtemps été la pomme leader en termes de production jusque dans le début des années 2000. Sur le marché suisse, la consommation de Golden Delicious a fortement diminué au cours de la dernière décennie, au détriment des variétés rouges et bicolores. Les surfaces suisses ont connu par conséquent une forte diminution, notamment avec un recul significatif de 47,7 % en 2015 et cela s'est accentué en 2025 avec 68,1 %. Cette tendance s'inscrit également en Valais avec un net recul des surfaces de l'ordre de 67,4 % en 20 ans (graphique ci-dessous).



*Évolution des surfaces en Suisse et en Valais sur la période 2005-2025*

## Description de la Golden Parsi<sub>cov</sub> Da Rosa®

Golden Parsi<sub>cov</sub> est une variété mutante de la Golden Delicious (clone B). Elle fut découverte il y a 25 ans au Sud Tyrol dans un verger de la commune italienne de Parcine (d'où son nom de Parsi), région de Val Venosta, à plus de 500 mètres d'altitude. La marque Da Rosa® a été créée et déposée spécifiquement pour ce mutant.

La variété Golden Parsi<sub>cov</sub> réunit les principales qualités de la Golden clone B, tant au niveau de l'arbre que du fruit. Celui-ci est peu sensible au russetting, présente souvent une teinte rosée sur fond jaune et des lenticelles bien marquées. La coloration des fruits est plus ou moins prononcée en fonction des fortes amplitudes des températures quelques jours avant la récolte ainsi que dans les terroirs d'altitude.

## Objectif

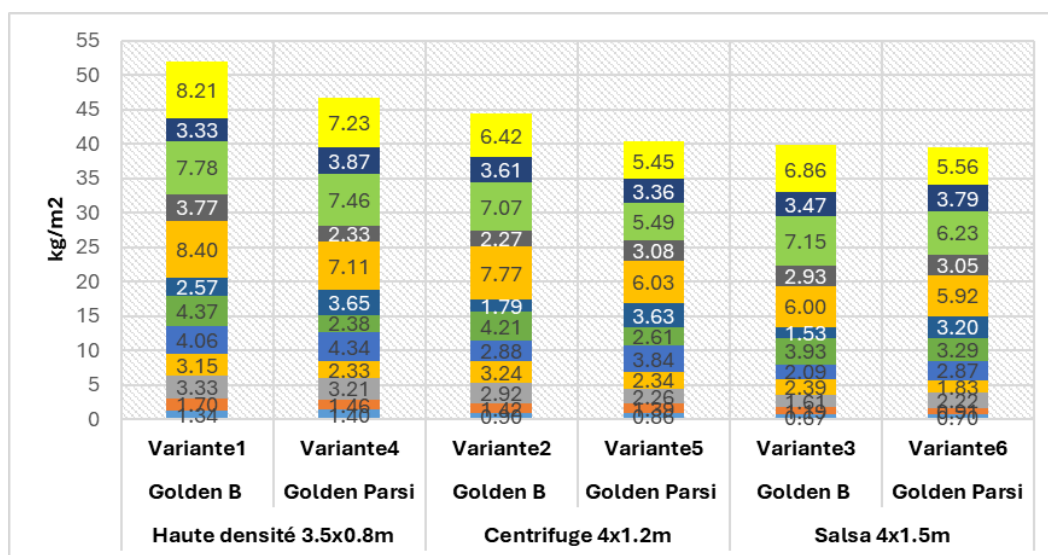
Évaluer le mutant Golden Parsi<sub>cov</sub> dans nos conditions pédoclimatiques. Le site de Châteauneuf fait partie des zones où le russetting de la Golden clone B est parfois très important. La Golden Parsi<sub>cov</sub> présente des avantages indéniables par rapport au clone B sur cette problématique. À l'automne 2012, un essai a été mis en place afin d'observer le comportement du nouveau mutant Golden Parsi<sub>cov</sub> avec notre standard Golden clone B (972). Des évaluations ainsi que des mesures ont été effectuées tout au long des années. Les premiers résultats intermédiaires ont fait l'objet d'une publication antérieure (rapport annuel 2014).

## Dispositif expérimental

	Variante1	Variante2	Variante3	Variante4	Variante5	Variante6
<b>Mutants Golden</b>	<b>Clone B</b>			<b>Parsi<sub>cov</sub></b>		
<b>Modes de conduite</b>	<b>HD</b> 3,5 x 0,8 m mono-axe	<b>Centrifuge</b> 4 x 1,2 m mono-axe	<b>Salsa</b> 4 x 1,5 m mono-axe	<b>HD</b> 3,5 x 0,8 m mono-axe	<b>Centrifuge</b> 4 x 1,2 m mono-axe	<b>Salsa</b> 4 x 1,5 m mono-axe
<b>Surfaces</b>	1466 m <sup>2</sup>	822 m <sup>2</sup>	1644 m <sup>2</sup>	733 m <sup>2</sup>	1644 m <sup>2</sup>	822 m <sup>2</sup>
<b>Porte-greffe</b>	NAKB			NAKB		
<b>Hauteur des arbres</b>	3 m 70			3 m 70		
<b>Problématique de fatigue des sols</b>	4 <sup>e</sup> génération d'arbres			4 <sup>e</sup> génération d'arbres		
<b>Couverture</b>	Non			Non		

## Performances agronomiques

En 13 ans d'exploitation, les résultats sont tranchés. Plus la densité de plantation est élevée et plus le cumul de production est significativement important. De plus, la Golden clone B est le mutant offrant les meilleurs rendements cumulés et cela dans tous les systèmes de conduite.



Comparaison des deux mutants en production cumulée (kg/m<sup>2</sup>) selon le système de conduite (2014-25)

En haute densité (HD), la variante 1 est la plus productive avec un cumul de production de 52 kg/m<sup>2</sup> soit 10 % de production supplémentaire par rapport à la variante 4. Pour ce qui est de la conduite centrifuge, elle permet d'atteindre un potentiel intermédiaire avec un cumul de production de 44 kg/m<sup>2</sup> pour la variante 2 et 40,3 kg/m<sup>2</sup> pour la variante 5. Quant à la conduite en Salsa, les variantes 3 et

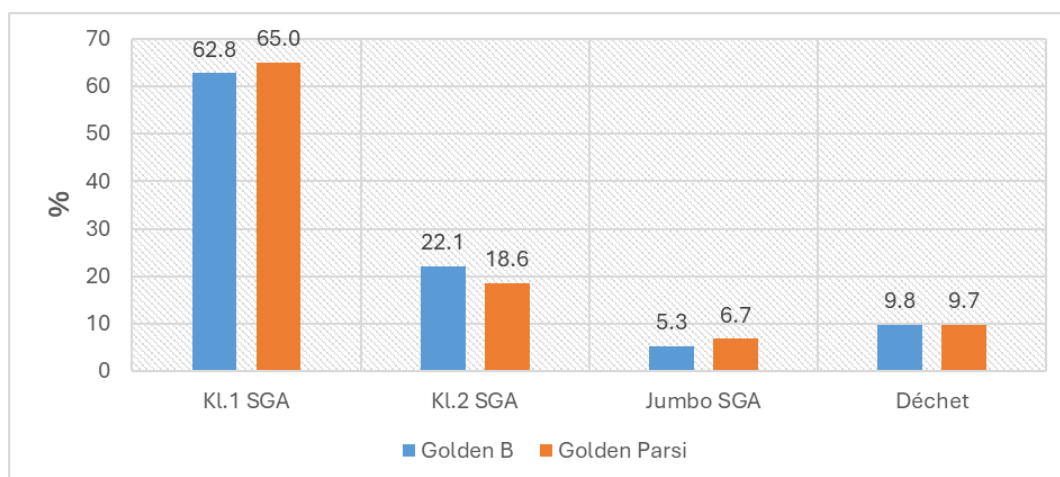
6 ne montrent aucune différence significative, mais obtiennent les cumuls les plus faibles avec 39,8 kg/m<sup>2</sup> pour la variante 3 et 39,6 kg/m<sup>2</sup> pour la variante 6.

Les résultats font ressortir des différences de rendement allant de 0,5 % à 10 % entre les deux mutants selon le système de conduite choisi. Cette différence peut aussi s'expliquer en partie par une sensibilité à l'oïdium bien présente pour le mutant Golden Parsi<sub>cov</sub>.

### Qualité des fruits

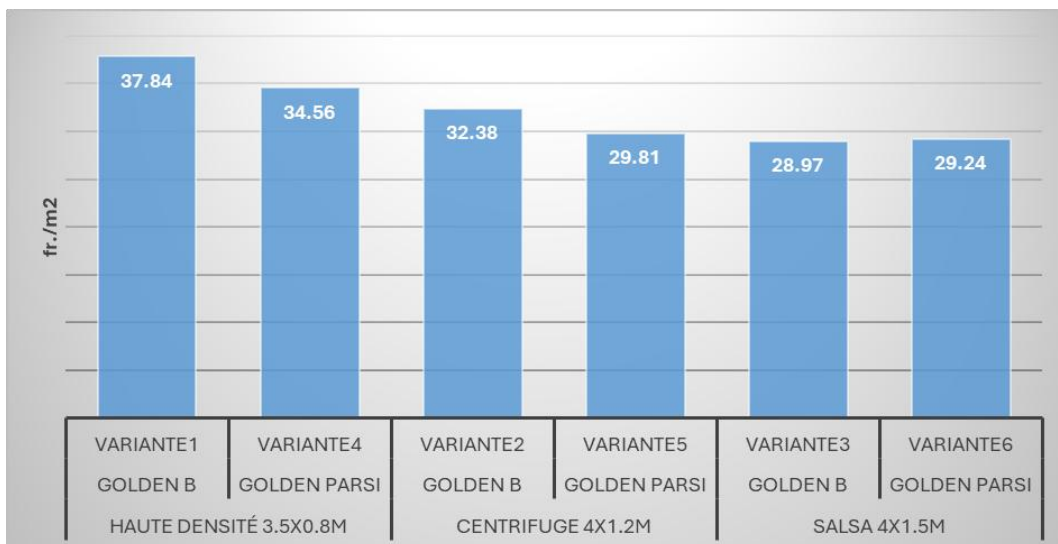
Au triage, la qualité des fruits a été jugée selon les critères visuels (calibre, forme, absence de défauts) et physiques (fermeté, maturité). À noter que la coloration du fruit n'est pas une exigence demandée par notre acheteur.

Les résultats de triage sur les 12 ans de production ne montrent aucune différence significative pour le 1<sup>er</sup> choix. Le pourcentage de 2<sup>ème</sup> choix est souvent dépendant à la sensibilité du mutant au russeting et aux fruits sous-calibrés (< 70 mm) ; pour les fruits surcalibrés (Jumbo > 85 mm), cela reste dans des proportions raisonnables.



### Performances économiques

Les performances économiques et les rendements d'un verger dépendent du système de conduite. Plus la densité est élevée, plus les rendements le sont aussi, visant ainsi un gain économique non négligeable (graphique ci-après). Le mutant Golden B montre une différence significative au mutant Golden Parsi<sub>cov</sub> pour les conduites menées en haute densité et en centrifuge. En revanche, pour de la conduite en Salsa, on observe aucune différence significative.



Revenu brut cumulé fr./m² après 12 ans de production

### Russeting

Le russeting fait référence à une fine couche liégeuse qui apparaît sur l'épiderme de la pomme après des périodes printanières froides et humides. Le mutant Golden clone B est très sensible à ce phénomène. Avec le temps, d'autres mutants ont été sélectionnés pour leur faible sensibilité à ce phénomène.

Lors de notre essai, nous avons classé les fruits de nos deux mutants en classe de rugosité (voir photos ci-dessous). Ces analyses ont été effectuées en 7<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> feuille.

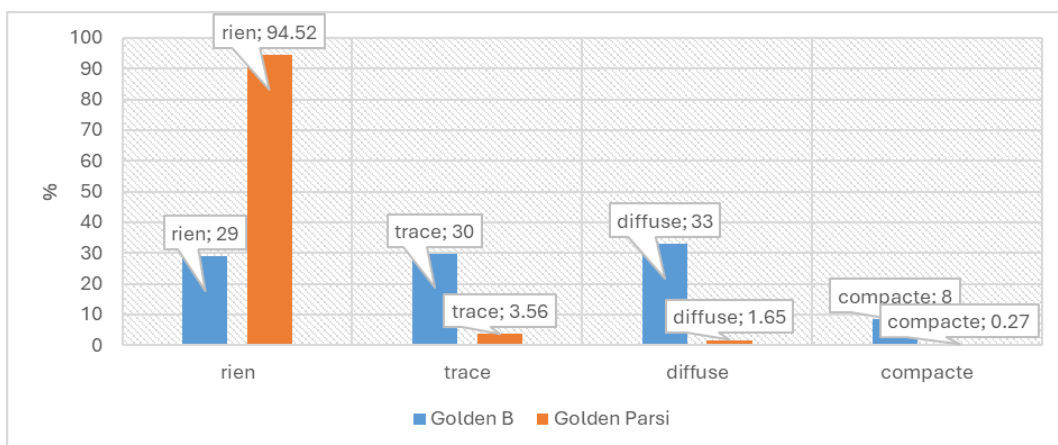


Rien

Trace

Diffuse

Compacte

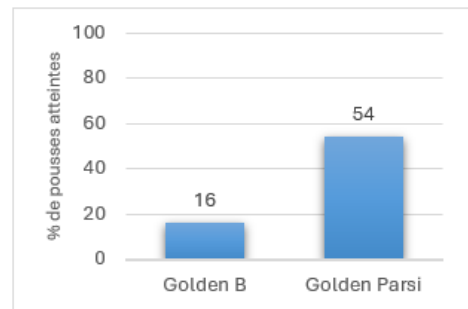


Répartition en classe de russeting

Le graphique ci-dessus montre clairement que le mutant Golden Parsi<sub>COV</sub> est très peu sensible à la roussissure contrairement au mutant Golden B.

### Oïdium

Ces dernières années, l'oïdium du pommier cause des problèmes de plus en plus nombreux en Valais. Les températures printanières élevées et la forte hygrométrie de l'air favorisent le développement de ce champignon. Toutes les variétés peuvent être touchées par l'oïdium, mais certaines sont plus sensibles que d'autres, particulièrement sur les brindilles couronnées. Le graphique montre la sensibilité accrue à l'oïdium pour le mutant Golden Parsi<sub>COV</sub> avec un taux d'infection de 38 % supérieur au mutant Golden B.



Infestation d'oïdium sur brindilles couronnées

### Conclusion

Le mutant Golden Parsi<sub>COV</sub> suscite un intérêt considérable de la part des producteurs de certaines régions. En effet, son fruit est peu sensible au russetting, son esthétique est similaire à la Golden classique et elle exprime toute sa coloration dans les terroirs d'altitude.

Dans notre essai, aucun des deux mutants n'est parfait. Du point de vue des rendements, le mutant Golden B conduit en haute densité s'impose comme la meilleure alternative. En revanche, sa sensibilité au russetting la pénalise aux résultats de triage, ce qui lui confère une part importante de 2<sup>ème</sup> choix. Malgré cela, le mutant Golden B conduit en haute densité obtient un revenu brut de 37 fr. 84/m<sup>2</sup>, ce qui la met en tête de toutes les autres variantes. Néanmoins, Golden Parsi<sub>COV</sub> se positionne comme une alternative performante dans les régions à faible pression d'oïdium et où le marché est demandeur de pommes à face rosée.

### Perspective

Actuellement, le consommateur a l'embaras du choix parmi une multitude de variétés de pommes rouges ou bicolores. Sur le segment des pommes à peau jaune, la Golden Delicious reste la référence incontestée. Néanmoins, compte tenu du changement climatique, de la réduction des produits phytosanitaires et des perspectives du marché, il semble judicieux d'étudier de nouveaux hybrides à peau jaune.

## Contrôle de la qualité des abricots récoltés sur le domaine de Châteauneuf

Sur le domaine expérimental de Châteauneuf, un contrôle de la qualité des fruits est réalisé et les paramètres suivants sont notamment mesurés : sucre (Brix), fermeté (Durofel), poids et calibre.

### Échelonnement des récoltes et caractéristiques des différentes variétés d'abricots 2025 Domaine de Châteauneuf Échantillonnage de 25 fruits sur la récolte effective

Variété	Récolte (1 <sup>er</sup> passage)	Calibre (mm)	Poids moyen (g)	% Brix (extraction Bamix)	Fermeté au Durofel
Sushi	10.06	51.6	44.9	9.2	68.8
Tsunami	10.06	32.1	37.4	14.2	78.9
Fiesta Cot	12.06	46.9	58.3	12.6	68.7
Smart Cot	12.06	41.3	41.2	11.4	64.1
Flopria	18.06	45.7	56.3	9.7	77.5
Samourai	18.06	45.8	53.8	11.1	74.0
Rubychic	18.06	41.0	38.0	15.1	66.5
Mediabel	20.06		76.0	12.0	74.0
Mister Cot	20.06	42.9	42.7	12.7	86.4
Sefora	20.06	44.7	48.9	11.4	78.6
Tama	20.06	46.1	55.0	10.5	80.8
Lido	23.06	50.0	62.7	11.5	84.0
Big Red	24.06	48.1	60.7	13.0	77.8
Lisa	24.06	57.4	87.6	11.3	65.0
Koolgat	25.06	49.1	71.0	11.7	82.7
Mia	27.06	48.4	60.9	11.7	88.2
Bergeval	30.06	50.1	65.4	13.0	83.2
Cocot	30.06	48.2	58.0	14.2	82.5
Délicot	30.06	51.0	73.0	15.2	80.0
Apribang	01.07	54.7	91.2	10.9	71.3
Aprilove	01.07	45.8	52.7	14.0	85.1
Apridelice	02.07	48.5	58.5	13.8	89.7
Kioto	02.07	45.4	47.9	11.2	85.6
Harogem	04.07	48.8	51.9	12.2	83.1
Aprisweet	09.07	51.0	65.8	14.0	78.8
Kalao	09.07	47.3	54.3	13.9	73.0
Lady Cot	09.07	49.3	61.6	14.6	84.3
Bergarouge	10.07	51.6	65.9	11.8	80.4
Anegat	15.07	52.1	67.8	12.7	78.0
Aristo	15.07	44.4	45.5	13.9	76.5
Noogat	15.07	51.2	65.4	15.1	74.5
Apricandy	18.07	42.8	40.9	17.3	77.0
Luzet	18.07	47.7	52.5	9.5	58.1
Mistral	21.07	42.5	43.1	14.9	83.9

Variété	Récolte (1 <sup>er</sup> passage)	Calibre (mm)	Poids moyen (g)	% Brix (extraction Bamix)	Fermeté au Durofel
Origat	21.07	50.1	56.4	14.0	79.7
Playa Cot	21.07	51.5	69.7	12.1	76.9
Sandicot	21.07	51.6	65.3	14.6	77.3
Swired	21.07	52.1	66.7	14.0	77.4

### Essais variétaux fraises d'été, projet Beeren- Scouting-Baies 2021-2025

Ce projet a pour but principal de mettre sur pied un réseau d'essai variétal capable d'identifier les variétés de fraises et de framboises les mieux adaptées à une production suisse très diversifiée et de plus en plus soumise aux impacts négatifs du changement climatique. Après une évaluation initiale effectuée sur une base scientifique et expérimentale solide par Agroscope, les variétés retenues sont évaluées sur plusieurs sites décentralisés. Cela permet à la recherche et aux producteurs d'observer le comportement des nouvelles variétés dans les conditions réelles de production au sein de différentes régions climatiques. L'évaluation et l'optimisation de la conservation des variétés testées permettront de maximiser la qualité des fraises et des framboises mises en marché et ainsi d'éviter de nombreuses pertes post-récolte et leurs conséquences écologiques et économiques. Une base de données avec les caractéristiques des variétés est disponible sur ce lien [Beeren-Scouting-Baies \(https://apps.agroscope.info/beerenbau/beerenscoutingbaies/\)](https://apps.agroscope.info/beerenbau/beerenscoutingbaies/).

### Résultats 2025

#### Culture de fraises en plein champ

Plantation de plants frais au mois d'août 2024.

Au printemps 2025, les fruits ont été récoltés deux fois par semaine, puis triés selon des critères visuels (déformation, couleur, hétérogénéité, problèmes sanitaires) et selon le calibre (diamètre supérieur à 25 mm).

Les résultats mentionnés dans le tableau ci-après présentent le rendement 1<sup>er</sup> choix par plante, le poids et le taux de sucre des fruits durant toute la récolte. D'une manière générale, les rendements sont bons à très bons, sauf pour Seraphine, son taux de reprise a été de moins de 10 %.

Cléry et Joly sont les variétés de référence.

#### Comparaison de différentes variétés d'été sur le rendement et le calibre

Variétés	Périodes de récolte	Rendement 1 <sup>er</sup> choix par plante (g)	Déchets (%)	Poids des fruits (g)	Taux de sucre (%)
Joly	30.04-06.06	413.90	7.6	24.1	9.0
C9/24/8/15	30.04-06.06	528.42	17.5	22.6	8.6
Seraphine	30.04-21.05	216.31	13.4	28.5	10.7
Cléry	02.05-06.06	486.23	8.5	18.4	8.6
Cadenza	05.05-06.06	<b>791.65</b>	9.4	24.2	7.7

Variétés	Périodes de récolte	Rendement 1 <sup>er</sup> choix par plante (g)	Déchets (%)	Poids des fruits (g)	Taux de sucre (%)
Parlendo	05.05-06.06	544.67	14.0	23.8	7.8
Fernando	12.05-12.06	<b>739.20</b>	14.6	21.2	8.1
Destiny	12.05-12.06	<b>712.63</b>	15.6	26.5	8.4
Rosaria	15.05-12.06	<b>797.03</b>	7.6	28.1	8.6

### Culture de fraise, hors sol sous abri

Plantation de plants mottés, 8 plants/ml (5,84 plants/m<sup>2</sup>), les 13 et 22 août 2024 dans un substrat de fibres de coco.

Au printemps 2025, la récolte a débuté fin avril.

### Comparaison de différentes variétés remontantes sur le rendement et le calibre

Variétés	Périodes de récolte	Rendement 1 <sup>er</sup> choix par plante (g)	Déchets (%)	Poids des fruits (g)	Taux de sucre (%)
Joly	02.05-02.06	415.96	3.7	24.1	8.6
Favori	30.04-02.06	286.63	6.2	18.5	8.8
Plared 1310	30.04-02.06	430.14	6.9	28.2	7.6
Plared 1212	30.04-21.05	232.38	10.7	16.3	9.1
Joly HS au sol	05.05-02.06	390.48	7.22	25.8	8.1

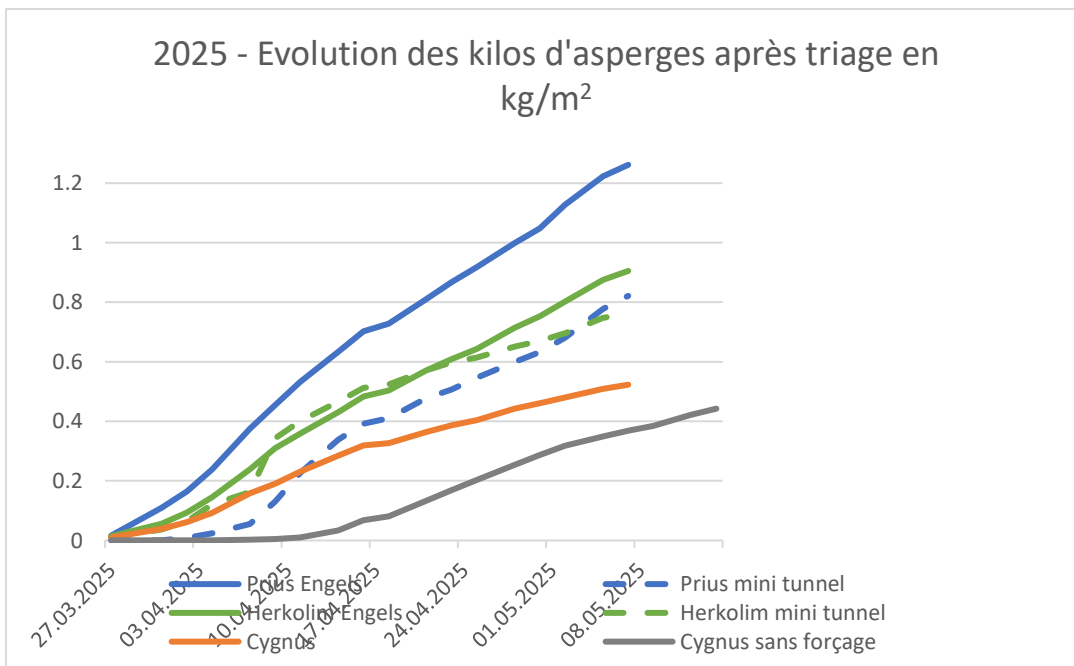
## Culture de l'asperge

### Récolte d'asperges

Les variétés Prius et Herkolim ont fourni de bons rendements et des turions de qualité.

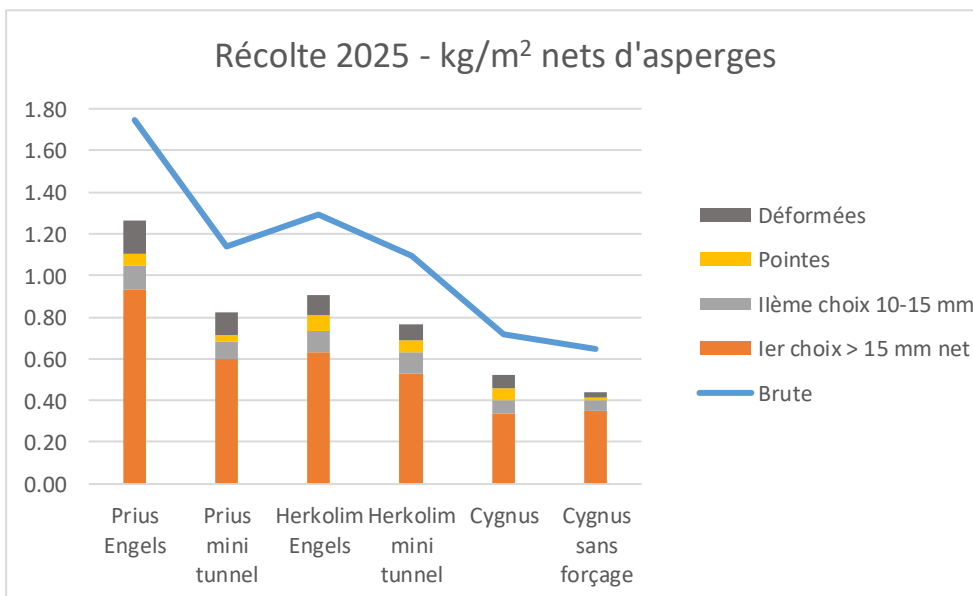
Deux variantes de forçage ont été utilisées :

- Variante 1 - Butte recouverte de paillage transparent thermique puis, dès le début de la récolte, le film transparent est retiré et remplacé par une bâche noire et un tunnel Engels®. Les deux seront soulevés lors de chaque récolte par la machine de récolte Engels®.
- Variante 2 - Butte recouverte de paillage transparent thermique puis, dès le début de la récolte, le film transparent est retiré et remplacé par un mini-tunnel avec arceau arrondi transversal recouvert d'un double film (une couche noire + une couche transparente thermique).



Évolution du rendement de la récolte des asperges sur le domaine de Châteauneuf

Les rendements de Cygnus sont en retrait. Une partie des lignes n'a pas été forcée avec du film transparent pour étaler la production. Le gain du forçage avec le film transparent thermique est d'une dizaine de jours.



Rendements 2025 des parcelles d'asperges blanches sur le domaine de Châteauneuf

Les rendements de Cygnus sont en retrait. Une partie des lignes n'a pas été forcée avec du film transparent pour étaler la production. Le gain du forçage avec le film transparent thermique est d'une dizaine de jours.

## 5.2 Réseau maturité

Durant la période de récolte des fruits à pépins, l'office effectue des analyses d'échantillons de pommes et de poires sur des parcelles de référence afin de déterminer le stade de maturité idéale des fruits et d'orienter les récoltes (date optimale de cueillette). Les résultats sont systématiquement communiqués aux producteurs via l'Apps Agri VS.

Résultat des contrôles					
Graphiques et détails - Gala - 2025					
04.08.2025					
Provenance	Charge	Poids (g)	Brix 10-12%	Ferm. 7.5-9kg/cm2	Ami. 4-6
Martigny	Forte	171	10.1	9.2	2.3
Fully	Moyenne	160	8.9	9.2	2.1
Vétroz	Forte	109	9.9	10	1.4
St-Léonard	Moyenne	136	9.7	8.6	2
Sierre	Moyenne	136	10.5	9.3	2.3
<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	<b>142</b>	<b>9.8</b>	<b>9.3</b>	<b>2</b>
11.08.2025					
Provenance	Charge	Poids (g)	Brix 10-12%	Ferm. 7.5-9kg/cm2	Ami. 4-6
Martigny	Forte	162	10.7	9.1	3.1
Fully	Moyenne	174	9.9	8.5	3.5
Vétroz	Forte	126	10	9.1	3.2
St-Léonard	Moyenne	145	9.7	8.2	3
Sierre	Moyenne	133	11.4	9.2	3.2
<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	<b>148</b>	<b>10.3</b>	<b>8.8</b>	<b>3.2</b>

Comparaison des mesures de qualité du réseau valaisan pour la Gala au 11 août 2025

## 5.3 Essais phytosanitaires

### Production de cerises sous abri

Le suivi des maladies et des ravageurs dans la parcelle « cerises sous abri » a été poursuivi en 2025 sur deux variétés (Sweet Gabriel® et Marysa®). Pour rappel, la parcelle de cerisiers comprend trois modalités :

- témoin (PI standard sans couverture et sans filet)
- bâche anti-pluie
- bâche anti-pluie et filets anti-insectes latéraux

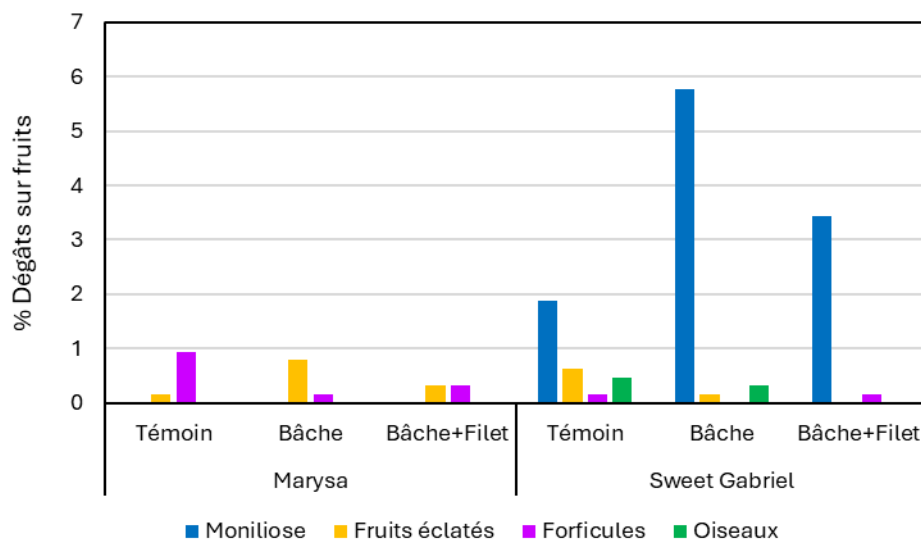
La bâche anti-pluie a été fermée avant la floraison, le 28 mars, et les filets latéraux le 5 mai. En raison de chutes de neige, la bâche a dû être ouverte en urgence le 7 avril et n'a pu être refermée que le 23 avril.

Dans les deux modalités avec bâche (b et c), aucun traitement fongicide contre la moniliose des fleurs et des rameaux n'a été effectué après la fermeture de la bâche. La seule exception a été un traitement après l'ouverture exceptionnelle de la bâche à la suite des chutes de neige en avril. Dans le témoin sans bâche en

revanche, trois traitements contre la moniliose des fleurs et des rameaux ont été effectués.

Lors des contrôles sur fleurs, aucune infestation par la moniliose des fleurs et des rameaux n'a été observée dans les trois modalités. Lors des contrôles pré-récolte sur fruits, aucune infestation de moniliose des fruits n'a été constatée sur la variété Marysa®. Sur la variété Sweet Gabriel®, davantage de moniliose a été observée sur les fruits des deux modalités avec bâche que dans le témoin. Ce résultat correspond à celui de 2024. Pour cette variété sensible, une protection contre la pluie ne semble pas suffisante à elle seule pour protéger les cerises contre la moniliose. Il n'est pas clair dans quelle mesure la bâche anti-pluie favorise l'infestation en l'absence de traitements fongicides (humidité plus élevée sous la bâche ?).

Grâce aux bonnes conditions météo avant la récolte, le nombre de fruits éclatés a été nettement inférieur en 2025 qu'en 2024. De même, la proportion de fruits endommagés par les perce-oreilles et les oiseaux a été très faible cette année.



*Pourcentage de divers dégâts sur cerises à la récolte dans les différentes modalités*

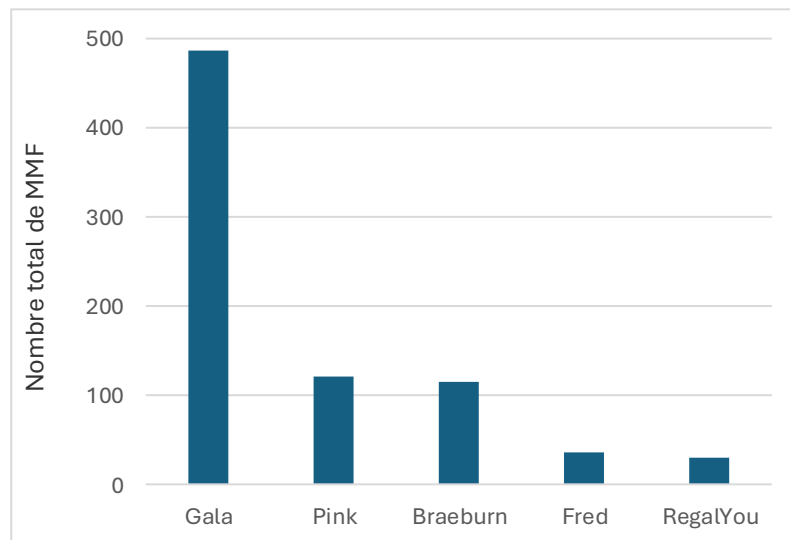
Comme les deux années précédentes, la modalité c) a montré que les filets anti-insectes latéraux offraient une bonne protection contre la drosophile du cerisier (*D. suzukii*) et la mouche de la cerise.

### Mouche méditerranéenne

En 2025, l'utilisation de pièges de masse dans les vergers de fruits à pépins a été testée sur deux sites. D'une part, dans quatre parcelles à Saillon (poires Fred, pommes Gala, Braeburn et Pink) et, d'autre part, dans une parcelle au domaine de Châteauneuf (pommes RegalYou). À mi-août, des pièges de masse ont été installés sur la moitié de la superficie de chaque parcelle (produit : OMY I2401 [homologation en cours], densité : 50 pièges/ha), l'autre moitié servant de témoin sans piège de masse.

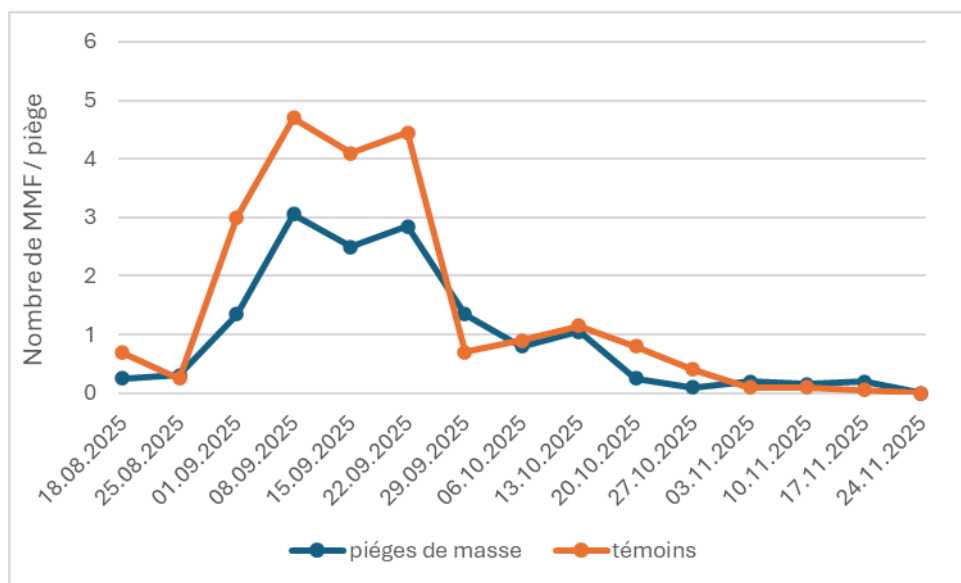
Afin d'évaluer l'efficacité des pièges de masse, des pièges de surveillance (pièges à phéromones) ont été installés dans les différents blocs « pièges de masse » et « témoins » et les captures ont été comptées chaque semaine. De plus, des contrôles de fruits ont été effectués avant la récolte (au total, 13 000 fruits ont été contrôlés).

C'est dans la parcelle Gala que les pièges de masse ont enregistré le plus grand nombre de captures. Le pic a été atteint après la récolte.



*Captures des mouches méditerranéennes des fruits (MMF) dans les pièges de masse du 11 août au 9 décembre*

En examinant les chiffres des captures dans les pièges de surveillance, on constate un certain effet, en particulier après la récolte des Gala en septembre. Malheureusement, l'infestation dans les blocs témoins était globalement trop faible pour permettre de tirer des conclusions fiables sur l'efficacité des pièges de masse (un seul fruit infesté a été trouvé dans un bloc témoin).



*Captures des mouches méditerranéennes de fruits (MMF) dans les pièges de surveillance*

Il serait éventuellement possible que les nombreux pièges de masse aient également réduit la population de mouches méditerranéennes dans les blocs témoins voisins, mais les relevés effectués dans le cadre des essais de cette année ne permettent malheureusement pas de l'affirmer avec certitude.

La lutte contre la mouche méditerranéenne au moyen de pièges de masse fera l'objet d'études plus approfondies dans les années à venir.

## 6. Développements et orientations spécifiques au secteur des fruits et légumes



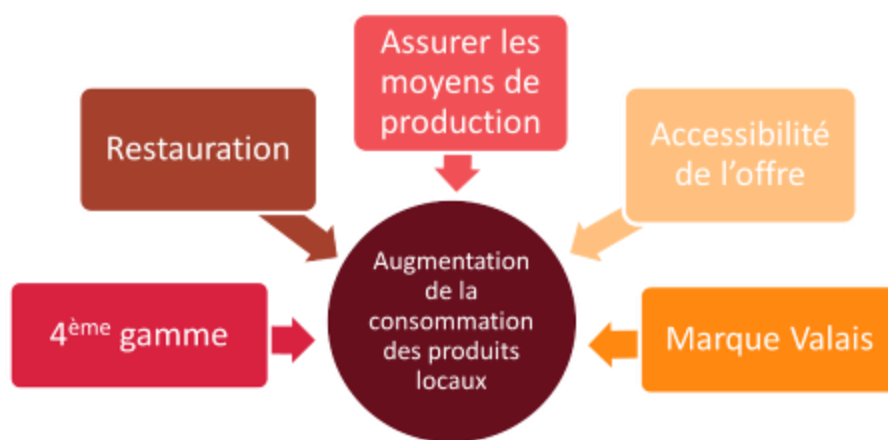
Source : SCA-OCA

## 6.1 Avenir de la filière valaisanne des fruits et légumes

---

L'Office d'arboriculture et cultures maraîchères, en étroite collaboration avec l'Interprofession des fruits et légumes du Valais, évalue régulièrement les enjeux auxquels la filière doit faire face et définit les approches adéquates pour y répondre. Une réflexion approfondie a été initiée en 2023 et a conduit à l'élaboration d'une stratégie maraîchère pour 2030.

Cette stratégie a pour but l'augmentation de la consommation de produits locaux valaisans par l'intermédiaire de 5 axes de développement. La fourniture de légumes valaisans pour la restauration serait l'axe majeur. La création d'une filière de produits de 4<sup>ème</sup> gamme et le développement des moyens modernes de production seront deux autres axes nécessaires. L'ensemble devrait être mis en valeur et protégé par une identification régionale des produits grâce à la Marque Valais.



*Les 5 axes de développement pour l'augmentation de la consommation de fruits et légumes valaisans*

## 6.2 Financement spécial pour les risques météorologiques et phytosanitaires

---

Le fonds de financement spécial destiné à couvrir les risques météorologiques et phytosanitaires, dont la base légale a été établie par la modification partielle de la loi cantonale sur l'agriculture adoptée en novembre 2023, est pleinement opérationnel depuis 2024. Ce fonds vise à garantir une gestion financière efficace face aux aléas climatiques et sanitaires en permettant, selon les besoins, d'indemniser les producteurs touchés ou de contribuer à la mise en place de solutions d'assurance. Il peut également être mobilisé dans le cadre de la gestion des risques phytosanitaires, notamment pour soutenir des mesures de prévention et de lutte.

En 2025, plusieurs développements importants ont été accomplis.

Les bases légales nouvellement adoptées ont permis à l'IFELV d'assurer l'ensemble de la production valaisanne d'abricot contre le gel de printemps, ce qui constitue une approche innovante et unique de la gestion des risques climatiques

en Suisse. Des réflexions sont en cours afin d'identifier d'autres sources de financement et d'assurer la pérennité du dispositif à moyen et long terme.

Afin d'améliorer la fiabilité et la rapidité du traitement des données, un travail important a également été mené en 2025 sur le développement d'une application web dédiée à la saisie des productions. Cet outil permettra de simplifier la déclaration annuelle et servira également à la gestion des redevances, actuellement traitées via des fichiers Excel. La mise en service de cette application est prévue pour le début de l'année 2026.

Enfin, le fonds dédié au secteur des fruits et légumes, doté initialement d'un million de francs par l'État, continue d'être alimenté annuellement par les contributions météorologiques des producteurs et des transformateurs.

### **6.3 Évolution de la politique fédérale**

---

Le « mini-paquet » de la PA22+, adopté par le Parlement en 2023, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette deuxième étape - avant la mise en œuvre de la politique agricole fédérale PA30 - vise principalement à renforcer les aspects économiques et sociaux de la durabilité. Les éléments suivants ont été concrétisés :

- Encouragement de l'assurance récolte
- Introduction progressive de la couverture sociale obligatoire
- Soutien accru à la numérisation
- Préparatifs pour la fusion des contributions pour la mise en réseau et des contributions à la qualité du paysage

Concernant l'encouragement de l'assurance récolte, la Confédération a introduit, dès 2025, une réduction de 30 % des primes pour les assurances couvrant les risques de sécheresse et de gel. Ce nouveau dispositif, prévu pour une période de huit ans, vise à améliorer l'accès à l'assurance tout en laissant le risque global entièrement à la charge des assureurs. Certaines cultures, jugées très risquées, restent plus difficiles à assurer malgré l'aide fédérale, ce qui peut limiter l'offre disponible.

S'agissant de la couverture sociale obligatoire, la mise en œuvre a été planifiée de manière échelonnée. Si les bases légales entrent en vigueur avec le mini-paquet, l'obligation effective pour les conjoints ou partenaires travaillant sur l'exploitation - et souhaitant bénéficier de paiements directs complets - n'interviendra qu'en 2027. L'année 2025 est ainsi consacrée aux préparatifs et informations destinées aux exploitations.

La promotion de la numérisation se poursuit, notamment par des soutiens ciblés aux outils digitaux améliorant la gestion et le suivi des exploitations agricoles.

Enfin, la fusion des contributions pour la mise en réseau et pour la qualité du paysage, annoncée dans le mini-paquet, n'est pas encore mise en œuvre en 2025. Les travaux préparatoires sont en cours, mais les modifications concrètes interviendront à une étape ultérieure du calendrier fédéral.

## **6.4 Processus de développement de l'espace rural (PDER)**

---

Le processus de développement de l'espace rural (PDER), anciennement appelé planification agricole, vise à organiser et structurer l'espace rural en conciliant les usages multifonctionnels du territoire, tout en préservant la capacité de production agricole, les ressources naturelles et la qualité paysagère. Cette démarche permet également de préparer les régions rurales aux défis climatiques et socio-économiques à venir.

En 2025, plusieurs travaux importants ont été menés dans le cadre des PDER. Les planifications engagées sur les communes de Fully et Vétroz ont été développées et devraient s'achever en 2026. Parallèlement, de nouvelles planifications ont été lancées en fin d'année, notamment sur le territoire de Martigny, tandis que d'autres communes s'apprêtent à rejoindre cette dynamique.

Les ateliers participatifs organisés dans le cadre de ces démarches ont rencontré un engagement positif de la part des producteurs et des acteurs locaux. Ces moments d'échange sont essentiels : ils permettent aux producteurs d'exprimer leurs besoins et contribuent directement à la définition de mesures concrètes et adaptées. Les thématiques abordées lors de ces ateliers incluent notamment la mobilité, la modernisation des infrastructures agricoles, la bourse d'échange foncier, la vente directe ainsi que la mise en place ou l'amélioration de stations de lavage et de remplissage.

Les stratégies issues des PDER doivent garantir un développement cohérent et durable de l'espace rural. Elles intègrent des mesures structurelles et organisationnelles telles que :

- L'amélioration des dessertes, des réseaux d'irrigation et des équipements électriques
- La modernisation des infrastructures agricoles
- L'optimisation de l'aménagement foncier, y compris les remaniements parcellaires
- La définition de cœurs agricoles permettant de préserver les zones de production
- La gestion coordonnée des enjeux de biodiversité, de mobilité et de cohabitation entre les différents usages du territoire

À plus long terme, l'objectif est de pouvoir développer une planification agricole à l'échelle cantonale. Une telle vision globale permettrait de renforcer la cohérence des actions, de faciliter la gestion de l'espace rural et d'implémenter des mesures harmonisées et bénéfiques pour l'ensemble de la production agricole valaisanne.

## **6.5 Projet de modernisation du coteau d'abricots**

---

Lancé en novembre 2024, ce projet s'intéresse à la production d'abricots de coteau, une culture soumise à des pressions climatiques et phytosanitaires croissantes et dont les pratiques agricoles sont fortement influencées par la topographie.

En collaboration avec les producteurs, les propriétaires fonciers et les instances communales, l'objectif est d'identifier des solutions concrètes pour assurer la pérennité de cette production dans un contexte de changement climatique.

L'étude s'organise autour de plusieurs volets complémentaires :

1. La réalisation d'un état des lieux complet des vergers d'abricotiers, fondé sur des critères tels que les systèmes d'irrigation, le capital-plant, l'accessibilité, le foncier ou encore la pente
2. La collecte et l'analyse des attentes et besoins des producteurs, à travers un large panel de témoignages et d'échanges de terrains
3. La consolidation de l'ensemble des résultats afin d'élaborer des stratégies de développement adaptées aux spécificités du coteau et aux enjeux futurs

Cette étude, dont l'achèvement est prévu en 2026, constituera une base solide pour engager des discussions constructives en vue d'un projet de modernisation des vergers du coteau, garantissant la durabilité de cette culture emblématique.

## **6.6 Adaptation au changement climatique**

---

L'Office d'arboriculture et cultures maraîchères est en attente des résultats de l'étude climatique menée par l'Université de Neuchâtel, dont les conclusions sont prévues pour le début de l'année 2026.

Cette étude fournira une analyse détaillée de l'évolution possible des conditions climatiques en Valais selon différents scénarios. Les résultats constitueront une base scientifique essentielle pour l'élaboration de mesures d'adaptation et de recommandations destinées à soutenir la filière face aux impacts du changement climatique.

Ils permettront d'orienter les futures actions techniques et stratégiques et d'accompagner au mieux les producteurs dans la transition en cours.

### **Vergers pilote sur le coteau : exemple d'adaptation au changement climatique**

---

La pérennité de l'arboriculture valaisanne dépend de sa capacité à s'adapter aux défis majeurs auxquels elle est confrontée. Le changement climatique exige une transformation en profondeur des pratiques agricoles et des systèmes de production.

Contrairement aux vergers de plaine, les vergers de coteau sont soumis à des contraintes liées à la topographie, qui compliquent l'installation d'infrastructures, l'entretien des cultures et la gestion des ressources. Dans ces environnements fortement contraints, l'adaptation apparaît particulièrement complexe et nécessite des solutions innovantes.

Dans cette optique, l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères, en partenariat avec la Déléguée à la durabilité, a initié un projet pilote dans un verger de coteau à Saxon afin de tester des approches novatrices d'adaptation au changement climatique. Dès 2026, plusieurs dispositifs y seront installés : filets anti-insectes,

bâches anti-pluie, système innovant de lutte contre le gel ainsi que des solutions améliorant la gestion des adventices.

Un suivi technique de trois ans permettra ensuite d'évaluer l'efficacité de ces installations, d'identifier les ajustements nécessaires et, in fine, de proposer aux producteurs des mesures concrètes, opérationnelles et adaptées à leurs besoins pour améliorer la protection de leurs cultures.

## **6.7 Bilan carbone des exploitations**

---

La réduction des émissions carbone constitue aujourd'hui un enjeu sociétal majeur, incitant les industries agroalimentaires et les entreprises de distribution à mieux maîtriser leur empreinte environnementale. Celle-ci englobe l'ensemble des gaz à effet de serre émis tout au long du cycle de vie d'un produit : production des matières premières, transformation, transport, distribution et consommation.

Sous l'effet de cette pression croissante, le secteur agricole est désormais appelé à mesurer et à justifier de manière précise ses propres émissions. Dans ce contexte, disposer d'outils de calcul fiables, cohérents et adaptés aux réalités du terrain devient indispensable.

Depuis 2024, l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères participe à une étude pilote conduite conjointement par la Fruit-Union Suisse (FUS) et l'association intercantonale AgrolImpact. Ce projet vise à :

1. Évaluer différents outils de calcul des émissions carbone déjà existants, en s'appuyant sur les données de trois exploitations valaisannes afin d'identifier ceux qui se révèlent les plus pertinents et les plus simples d'utilisation
2. Explorer et analyser les mesures de décarbonation envisageables en tenant compte de leur faisabilité technique et opérationnelle

Les tests sont en cours et les résultats finaux du projet sont attendus pour le premier trimestre 2026. Cette démarche permettra, à terme, de mieux accompagner les exploitations dans la transition vers des pratiques agricoles plus sobres en carbone.

## **6.8 Slow Food**

---

Slow Food est un mouvement international fondé en 1989 en Italie, engagé en faveur d'une alimentation saine et durable, de la valorisation des savoir-faire locaux et d'une rémunération équitable pour les producteurs. Parmi ses actions emblématiques figurent l'Arche du Goût, les Sentinelles et des projets de sensibilisation destinés au grand public comme aux professionnels.

Dans ce cadre, Slow Food Valais souhaite valoriser l'abricot du Valais, sa diversité variétale, son importance culturelle et les pratiques agricoles qui lui sont associées. L'Office d'arboriculture et cultures maraîchères a été sollicité pour contribuer à cette démarche, apporter son expertise technique et accompagner les différentes étapes de développement.

## 6. Développements et orientations spécifiques au secteur des fruits et légumes

À ce stade, la collaboration se situe encore dans une phase préliminaire. Les prochaines étapes viseront à préciser les actions à entreprendre, identifier les partenaires pertinents et définir les objectifs opérationnels afin de construire un projet cohérent et bénéfique pour l'ensemble de la filière de l'abricot valaisan.

## 7. Formation, conseils et communication



Source : SCA-OCA

## 7.1 Journées et séances d'information

---

### Bilan arboricole de la saison 2024 présenté le 12 février 2025

---

Le bilan arboricole de la saison 2024 organisé par l'office a rencontré un beau succès avec la participation d'environ 80 producteurs.

Bilan phytosanitaire de l'année 2024 (C. Gilli)

- Particularités de la saison
- Feu bactérien
- Scarabée japonais
- Autres maladies et ravageurs / Divers

Techniques de production (S. Knieling)

- Contexte et enjeux : quand la tradition rencontre l'innovation (synthèse de 10 ans d'expérimentations sur le site de Châteauneuf)

Politique agricole & Orientations spécifiques au secteur fruits et légumes

- Politique agricole
  - Soutiens collectifs et individuels des améliorations structurelles (L. Maret)
- Orientations spécifiques au secteur (L. Favre, S. Besse)
  - Stratégie arboriculture et cultures maraîchères 2030
  - Aménagement de l'espace rural
  - Modernisation du coteau d'abricotiers
  - Divers

Divers

## 7.2 Contrôles phytosanitaires des cultures

---

### Contrôles en groupes

---

En raison de la présence de feu bactérien dans plusieurs secteurs arboricoles et de la mauvaise participation de ces dernières années, les **contrôles pré-floraux** (pucerons, chenilles, cochenilles, maladies) ainsi que les **contrôles d'été** (carpocapse, acariens, maladies) **sur pommier** ont été organisés de manière individuelle et non plus en tant que contrôles en groupes. À cette fin, l'office a envoyé une invitation à tous les producteurs de fruits à pépins avec indication des périodes de contrôle, les organismes à contrôler et les feuilles de contrôle, avec demande de retour des résultats de contrôle à l'office. Malheureusement, les retours sur les contrôles pré-floraux ainsi que sur les contrôles d'été se sont relevés très faibles avec environ 5 retours par contrôle.

Les **contrôles post-floraux sur abricotiers** ont été maintenus comme les années précédentes. Ils ont été effectués les 15 et 16 avril en groupes. Le but était de contrôler les pucerons, chenilles, punaises ainsi que diverses maladies. Contrairement aux années précédentes, la participation aux contrôles sur abricotiers a également été très faible avec uniquement 1-2 producteurs par groupe.

### Groupes abricotiers

- Fully, Charrat, Martigny

- Riddes, Saillon, Saxon
- Conthey, Aproz, Ardon
- Fey, Baar, Salins
- Grône, Bramois, Uvrier, St-Léonard
- Sierre, Granges

### **7.3 Manifestations et informations sur le Centre de compétences de Châteauneuf**

---

#### **Visites du domaine par des professionnels, élèves et autres visiteurs**

---

En 2025, le domaine de Châteauneuf a accueilli env. 400 visiteurs réunissant principalement des producteurs suisses et étrangers, services phytosanitaires cantonaux, obtenteurs-éditeurs et diverses entreprises. Ces visites ont notamment eu pour but de présenter le domaine par ses activités et différents essais. Il est important de souligner que le domaine est régulièrement mis en valeur dans le cadre de la formation des élèves de l'École d'agriculture de Châteauneuf.

## 7.4 Formation de base - CFC

---

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères a participé activement à la formation des apprentis arboriculteurs et maraîchers.

Tout au long de l'année, les collaborateurs de l'office sont fortement engagés, tant par le nombre de matières et d'heures enseignées que par la rédaction des supports de cours et des formulaires d'examens. De plus, ils officient également comme experts lors de divers examens.

### Effectifs de l'année 2024/2025

Nombre d'apprentis	Arboriculteurs	Maraîchers
1 <sup>e</sup> année	4	6
2 <sup>e</sup> année	4	13
3 <sup>e</sup> année	2	11



*Apprentis arboriculteurs et maraîchers de 3<sup>e</sup> année lors du séminaire thématique en Provence dans la région de Carpentras, en novembre 2024, encadrés par Abraham Monnier (EAV) et Vincent Günther, collaborateur de l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères*

## 7.5 Formation continue - Brevet

---

### Cultures maraîchères

---

Une session de formation au brevet a été organisée pour la Suisse romande en collaboration avec l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) et l'Office Technique Maraîcher Vaud / Genève.

En 2025, 3 candidates ont suivi le module « Légumes sous abris » de 80 périodes dispensé à Châteauneuf les mardis de février à juin. Elles ont réussi l'examen oral et l'examen de TP2 qui ont eu lieu en juin.

## **Arboriculture**

---

Durant les mois de janvier à mars, une formation pour le brevet a été organisée : 9 personnes (1 Tessin, 4 Vaud, 4 Valais) ont suivi les modules techniques OF01 « Protection phytosanitaire et gestion des adventices », OF03 « Planification des cultures » et OF05 « Aspects stratégiques dans l'économie arboricole ».

Le module BF 31 « Petits fruits, introduction » a été suivi par 4 personnes et le module OF06 « Petits fruits, approfondissement » par 5 personnes.

En 2025, 2 personnes ont obtenu le brevet fédéral en arboriculture fruitière.

## **7.6 Conseils individuels**

---

En parallèle aux conseils de groupes, les collaborateurs de l'office sont sollicités par des producteurs pour des conseils particuliers. Les différentes pratiques culturales sont abordées : variété, concept de plantation, conduite, fumure, stade de maturité, qualité, etc.

Les conseils individuels s'adressent également aux citoyens-amateurs qui sollicitent régulièrement notre office, notamment pour des questions phytosanitaires.

## **7.7 Presse et médias**

---

L'Office d'arboriculture et cultures maraîchères répond à de nombreuses sollicitations des médias valaisans et suisses (radio, télévision, presse). Les événements de 2025 ont donné lieu à divers communiqués et articles, notamment en rapport avec les maladies et ravageurs (feu bactérien, scarabée japonais) et le sol.

### **Communiqués de presse**

---

12 juin	Agir ensemble contre le scarabée japonais
25 juin	Surfaces d'assolement - Stratégie cantonale et nomination d'une Task-force

### **Médias**

---

28 avril	Locale et rentable, l'asperge dope l'économie maraîchère (Nouvelliste)
7, 8 et 9 juillet	Feu bactérien (Rhône FM, Canal 9 et Nouvelliste)
8 juillet	Scarabée japonais dans le Haut-Valais (Walliser Bote)
30 juillet	Le Valais en guerre contre le scarabée japonais (Radio RTS)
28 novembre	Portrait de notre collaboratrice, Cassandra (Agri Hebdo)

## 8. Personnel de l'office



## 8. Personnel

Monsieur **Johan Coquoz** poursuit son apprentissage d'arboriculteur.

Monsieur **Kamil Abdi** complète son AFP par un apprentissage d'arboriculteur.

## 9. Conclusion



Source : SCA-OCA

Les points marquants de l'année 2025 sont résumés ci-dessous :

- L'année 2025 s'est caractérisée par des **conditions globalement chaudes** (+0,9 °C) et un **cumul de précipitations proche de la norme** (582 mm), mais avec une répartition très contrastée au fil des saisons. L'hiver 2024/25 s'est distingué par sa douceur, tandis que la fin d'hiver et le début du printemps ont été marqués par un épisode très sec, en particulier en février et mars. À l'inverse, le mois d'avril a connu des précipitations nettement excédentaires et un épisode neigeux notable le 17 avril, qui a occasionné des impacts ponctuels sur certaines infrastructures. La suite de la saison a été marquée par un été chaud, favorable à une maturation rapide, puis par un mois d'octobre très pluvieux, qui a localement compliqué les travaux et la fin des récoltes sur les variétés tardives.
- Dans le cadre des tâches légales et de la **surveillance du territoire** conformément à l'OSaVé, l'office a contrôlé six organismes de quarantaine affectant les cultures fruitières et maraîchères. Des nématodes de quarantaine ont été trouvés dans des abris de cultures. Ils ne causent pas de dégâts aux cultures en place, mais des mesures doivent être prises, notamment pour empêcher leur dissémination.
- Le **feu bactérien** a constitué un enjeu majeur de l'année 2025. La stratégie de surveillance et de lutte a été structurée autour de périmètres de lutte et de traitements préventifs obligatoires en cas de risque d'infection sur la floraison principale entre Riddes et Sierre, avec un soutien financier aux producteurs pour ces interventions. La saison a été compliquée par la confirmation d'un foyer sur une jeune plantation de Gala à Fully (annonce le 20 mai) nécessitant une adaptation rapide de l'organisation des contrôles afin de limiter la dissémination dans cette nouvelle région (information des producteurs, contrôles en collaboration avec les producteurs autour du foyer, priorisation des jeunes plantations et variétés sensibles, contrôles étendus aux zones d'habitations et milieux naturels autour des foyers). Au total, l'office a réalisé des contrôles dans 876 vergers de fruits à pépins (environ 430 à 480 ha) ainsi que dans des jardins privés et espaces publics ; 146 parcelles/blocs variétaux représentant environ 67 ha en vergers professionnels ont été touchés.
- Le **suivi phytosanitaire des cultures** s'est appuyé sur un réseau de 37 pièges couvrant les principaux ravageurs et sur des observations de terrain servant à l'élaboration des communiqués. En 2025, les dégâts de carpocapse sur fruits à pépins sont restés très faibles (moins de 1 % en moyenne sur les vergers contrôlés avant récolte), même si des dégâts plus importants ont été signalés ponctuellement sur abricotiers. La pression des punaises est restée marginale en vergers professionnels selon les annonces reçues, mais des signalements en jardins privés invitent à maintenir la vigilance pour les années à venir.
- Sur le plan des projets et de la mise en œuvre du plan d'action phytosanitaire, le projet ressources **ArboPhytoRed** s'est poursuivi avec 20 producteurs engagés en 2025, totalisant 34 parcelles pour 21,3 ha (principalement abricots, pommes et poires). Trois ateliers ont été organisés (bilan/lancement de saison, infrastructures de protection, volet environnemental et analyses de résidus) et la mise en œuvre des mesures chez les producteurs se poursuivra jusqu'à fin 2026 avant la rédaction du rapport final.
- En 2025, la **mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*)** a fait l'objet d'une attention renforcée, avec une pression en hausse et surtout très variable selon les parcelles. Un suivi par piégeage et des contrôles sur fruits ont été mis en place. Des niveaux d'infestation parfois marqués ont notamment été observés dans certaines parcelles (p. ex. vergers « collections »). En parallèle, des essais de piégeage ont été réalisés. Malheureusement, leur efficacité n'a

pas pu être prouvée. Les essais seront reconduits en 2026 selon la pression de ce ravageur.

- **Le Centre de compétences de Châteauneuf** : Golden clone B vs Golden Parsi<sub>cov</sub>, laquelle choisir ! La référence incontestée des variétés de pomme jaune est bien la Golden Delicious, pomme de notoriété internationale, très productrice et facile à cultiver. Le mutant Golden Parsi<sub>cov</sub> suscite un intérêt considérable de la part des producteurs de certaines régions. Dans notre essai, aucun des deux mutants n'est parfait. Du point de vue des rendements, le mutant Golden B conduit en haute densité s'impose comme la meilleure alternative. En revanche, sa sensibilité au russeting le pénalise lors du triage, avec une part importante de 2<sup>ème</sup> choix. Malgré cela, le mutant Golden B conduit en haute densité obtient un revenu brut de 37 fr. 84/m<sup>2</sup>, ce qui le met en tête de toutes les autres variantes. Néanmoins, Golden Parsi<sub>cov</sub> se positionne comme une alternative performante dans les régions à faible pression d'oïdium et où le marché est demandeur de pommes à face rosée.
- En 2025, les aspects climatiques et de durabilité ont été abordés au travers du **bilan carbone des exploitations**, en participant à une étude pilote menée par la Fruit-Union Suisse et AgrolImpact visant à comparer des outils de calcul des émissions (sur la base de données de trois exploitations valaisannes) et à analyser des mesures de décarbonation techniquement et opérationnellement réalistes ; les résultats finaux sont attendus au 1<sup>er</sup> trimestre 2026.
- Une **stratégie maraîchère « 2030 »** a été élaborée en collaboration avec l'Interprofession des fruits et légumes du Valais. Elle vise à renforcer la place des légumes valaisans sur le marché en augmentant leur consommation.
- **Centre de compétences sol (CCS-Valais)** : les activités liées à la gestion durable des sols et à l'aménagement ont continué à se structurer. Dans le cadre du CCS-VS, les travaux ont porté en 2025 sur la finalisation de la stratégie cantonale de préservation des surfaces d'assolement (SDA) et la mise en place d'une Task-force, sur la poursuite des études et de la coordination interservices concernant les remodelages/remblais en zone agricole, ainsi que sur la préparation d'un projet pilote de cartographie des sols en Valais central.
- À la suite de l'adoption de nouvelles bases légales pour créer un fonds de financement spécial couvrant les risques climatiques et phytosanitaires, **l'IFELV a été en mesure d'assurer l'ensemble de la production valaisanne d'abricot contre le gel de printemps.**

Office d'arboriculture et cultures maraîchères

Sébastien Besse, Nadia Berthod, Raphaël Bruchez, Sylvie Cheseaux, Laurent Clerc, Vincent Clerc, Myriam Emin, Yann Evéquo, Laurent Favre, Céline Gilli, Gwenaëlle Gobet, Vincent Günther, Sven Knieling, Fabio Kuonen, Gabriel Mottier, Claire Sarrasin, Frédéric Schlatter, Tatiana Seingre, Cassandra Veuthey, Gérard Villettaz, Diana Zwahlen

Sion, janvier 2026